



SADC

Société d'assurance-dépôts
du Canada

RAPPORT ANNUEL
2007

4 ANS
1967 - 2007

Canada 

PLAFOND D'ASSURANCE-DÉPÔTS DE 100 000 DOLLARS

QUELS DÉPÔTS SONT PROTÉGÉS ?

La SADC protège les dépôts assurables des institutions membres jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant (somme du principal et des intérêts courus) auprès d'une même institution membre, dans chacune des catégories suivantes :

- dépôts détenus au nom d'une seule personne
- dépôts détenus en fiducie au nom d'une autre personne
- dépôts détenus en copropriété, au nom de plusieurs personnes
- sommes placées dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)
- sommes placées dans des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)
- comptes d'impôts fonciers sur des biens hypothéqués

EN QUOI CONSISTE UN DÉPÔT ASSURABLE ?

Constituent des dépôts assurables :

- les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- les certificats de placement garanti (CPG) et les autres dépôts d'une durée de cinq ans ou moins
- les mandats, les chèques certifiés et les traites bancaires
- les comptes d'impôts fonciers sur des biens hypothéqués

Pour qu'un dépôt soit assurable par la SADC, il doit être effectué en dollars canadiens et être payable au Canada.

QUELS DÉPÔTS NE SONT PAS PROTÉGÉS ?

L'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas tous les types de comptes ou produits de dépôt. Par exemple, la SADC n'assure pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devises étrangères, y compris en dollars américains.

MISSION DE LA SADC

Fournir de l'assurance-dépôts et favoriser la stabilité du système financier canadien en faisant preuve de professionnalisme et d'innovation, et du plus haut degré d'excellence, d'intégrité et de réussite, dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les pertes pour la Société. De plus, la SADC s'est donné pour mandat de créer à l'intention de son personnel un milieu de travail où chacun est traité avec équité et bénéficie des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement.

VALEURS DE LA SADC

Excellence et professionnalisme
Intégrité et loyauté
Communication et travail d'équipe
Respect et équité

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts et à les renseigner sur les services qu'elle offre. Vous pouvez nous joindre par la poste ou par téléphone, courriel ou télécopieur :

Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17^e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

Service d'information sans frais :

1-800-461-SADC (7232)
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca
Télécopieur : 613-996-6095

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DONNÉES FINANCIÈRES ET STATISTIQUES

Exercices terminés le 31 mars	2007 ^a	2006 ^a	2005 ^a	2004	2003
Éléments tirés du bilan (en millions de dollars)					
Encaisse et placements	1 554	1 447	1 325	1 195	1 066
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	600	600	550	550	550
Bénéfices non répartis	950	844	793	681	539
Financement <i>ex ante</i> (en milliards de dollars)	1,55	1,44	1,34	1,23	1,09
Éléments tirés des flux de trésorerie (en millions de dollars)					
Réclamations acquittées	—	—	—	—	—
Réclamations recouvrées	5	16	14	1	—
Prêts recouvrés	—	—	—	—	—
Versement au titre de garanties	—	1	—	—	10
Éléments tirés de l'état des résultats (en millions de dollars)					
Primes	75	65	93	109	76
Intérêts sur encaisse et placements	56	43	35	35	32
Frais d'exploitation	22	23	23	22	26
Redressement des provisions pour pertes	(1)	42	1	3	46
Institutions membres (en chiffres)					
Banques canadiennes et filiales	42	41	37	37	39
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	19	20	21	24	25
Filiales d'institutions financières étrangères	19	21	23	25	24
Nombre total d'institutions membres	80	82	81	86	88
Total des dépôts assurés (en milliards de dollars)	455	437	376	363	347
Taux de croissance des dépôts assurés ^b (en pourcentage)	4,1%	16,2%	3,4%	4,6%	2,4%
Employés (en chiffres)					
Nombre d'employés permanents ^c	79	79	79	86	92

- a Les chiffres de 2005, 2006 et 2007 sont présentés sur une base consolidée. Ils incluent les résultats de la SADC et d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables. Comme l'indique la note 7 des états financiers, à compter du 1^{er} avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC-15, intitulée Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La note exige qu'ACC soit consolidée dans les états financiers de la SADC.
- b La hausse de 16 pour 100 du volume des dépôts assurés au cours de l'exercice financier 2005-2006 de la SADC est due principalement au relèvement du plafond d'assurance-dépôts à 100 000 dollars en 2005.
- c Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période. La SADC fournit des services de centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières, selon le principe du recouvrement des coûts. Les employés concernés ne sont pas inclus dans le total.

FAITS MARQUANTS DE 2006-2007

Notre organisation...

- a célébré sa quarantième année en 2007 ;
- a entrepris une vaste gamme d'activités pour renforcer ses compétences fondamentales et sa capacité d'intervention – notamment en améliorant ses outils d'intervention et en simulant toutes les étapes d'un remboursement de dépôts assurés ;
- a continué de mettre l'accent sur l'excellence en matière de gouvernance, avec la mise en œuvre de toutes les mesures la concernant au nombre des pratiques exemplaires que le Conseil du Trésor recommande aux sociétés d'État, et la production de sa première Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise ;
- a mis à jour son site Web et tenu sa première assemblée publique annuelle ;
- a géré avec rigueur ses dépenses pour la cinquième année consécutive – réduisant notamment ses frais d'exploitation de 2006-2007.

Les institutions membres...

- Elles enregistrent des bénéficiaires nets sans précédent et affichent une excellente santé financière pour la quatrième année consécutive.

- 98 pour 100 d'entre elles se classent dans les meilleures catégories de tarification.
- Leurs primes d'assurance-dépôts n'ont jamais été aussi basses.
- Aucune d'entre elles n'a fait faillite depuis 11 ans.

Les prochaines étapes...

- Nous continuerons de faire de notre capacité d'intervention une priorité – pour demeurer pleinement en mesure d'intervenir auprès d'une institution membre en difficulté, quelle que soit sa taille.
- Nous poursuivons nos démarches de communication avec le public et les autres intervenants en nous appuyant sur notre site Web, notre campagne de publicité, nos lignes d'information sans frais et d'autres activités de sensibilisation du public.
- Nous prévoyons atteindre le premier niveau de la fourchette cible de financement *ex ante* en 2012-2013.
- Nous continuerons d'investir dans la technologie informatique et d'encourager l'excellence, tant du côté des employés que de la SADC en sa qualité d'employeur.

LA SADC REÇOIT UN PRIX DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE GOUVERNEMENT EN DIRECT ET DE L'INITIATIVE D'AMÉLIORATION DES SERVICES

En janvier 2007, la SADC a reçu un prix dans le cadre de l'initiative Gouvernement en direct et de l'Initiative d'amélioration des services, dans la catégorie des services financiers. Ce prix vient récompenser les efforts assidus déployés par la SADC pour accroître d'un minimum de 10 pour 100 la satisfaction d'au moins un des groupes qui composent sa clientèle.



LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA REÇOIT LE PRIX DE L'ORGANISME D'ASSURANCE-DÉPÔTS DE L'ANNÉE 2006

En reconnaissance de la contribution de la SADC au secteur de l'assurance-dépôts sur la scène internationale en 2006, l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) a remis à celle-ci le prix de l'Organisme d'assurance-dépôts de l'année. La Société d'assurance-dépôts du Canada est l'un des membres fondateurs de l'AIAD. Le prix de l'Organisme d'assurance-dépôts de l'année est remis à un membre de l'AIAD dans le but de souligner une réalisation importante de sa part ou de reconnaître sa contribution à la poursuite des objectifs de l'AIAD.



Le président de l'AIAD, J.P. Sabourin, remet le prix de l'Organisme d'assurance-dépôts de l'année 2006 à Guy L. Saint-Pierre, président et chef de la direction de la SADC.

Le prix se veut une reconnaissance collective de la contribution de l'ensemble du personnel et de la direction du membre honoré et ne vise aucunement à mettre en valeur le travail d'une seule personne. La Central Deposit Insurance Corporation of Taiwan a été le premier lauréat de ce prestigieux prix, en 2005.



SADC

Société d'assurance-dépôts
du Canada

RAPPORT ANNUEL
2007

4 ANS
1967 - 2007

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil	5
Message du président et chef de la direction	9

1 Mandat de la SADC.....	13
---------------------------------	-----------

2 Rapports de gestion.....	15
Contexte d'exploitation de la SADC	15
Gestion des risques de la Société.....	18
Rendement par rapport au plan.....	24
Revue financière.....	34
Déclaration de la direction sur la GRE à l'intention du conseil d'administration	45

3 États financiers.....	47
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC	47
Rapport du vérificateur	48
États financiers et notes afférentes.....	49

4 Gouvernance de la Société	65
Une saine gouvernance	65
Communication efficace avec les intervenants.....	65
Conseil d'administration.....	69
Comités du conseil	71
Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique	74
Direction de la SADC	75

5 Profil et rendement des institutions membres.....	77
Profil des institutions membres	77
Résultats financiers	77
Renseignements comparatifs sur les institutions membres.....	81

6 Glossaire.....	91
-------------------------	-----------





MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le présent rapport annuel est pour moi l'occasion de m'exprimer pour la première fois à titre de président du conseil, ayant reçu ma nomination dans le courant de l'exercice financier de la SADC. J'en profite pour, d'emblée, rendre hommage à mon prédécesseur, Ronald N. Robertson. M. Robertson a guidé la SADC pendant de nombreuses années, à titre de conseiller, d'administrateur et, de 1999 à juin 2006, de président du conseil. Grâce à la collaboration d'administrateurs de premier plan, il a veillé à ce que la SADC respecte les normes de gouvernance les plus strictes, ce à quoi je m'engage à mon tour.

Le 17 avril 2007 a marqué le quarantième anniversaire de la SADC. Au cours de ses quarante ans d'existence, la SADC s'est occupée de la faillite de 43 institutions membres. Mais, ce chiffre ne dit pas tout. La SADC, de concert avec les autres intervenants du filet de sécurité financier au Canada, contribue à la stabilité du système financier canadien par son travail continu de surveillance de ses institutions membres et en se tenant prête à intervenir auprès des institutions dès les premières difficultés, sans attendre que la situation n'atteigne des proportions alarmantes. C'est notamment grâce à ce travail de prévention que la SADC n'a pas eu à s'occuper de faillites depuis 1996.

La SADC n'en a pas pour autant été moins occupée au cours des dernières années. Elle a poursuivi ses activités de prévention et s'est tenue au fait des défis que présenterait aujourd'hui la faillite d'une institution membre. En outre, elle s'est efforcée d'informer les Canadiens sur la protection qu'offre l'assurance-dépôts. La SADC reste à l'avant-garde des sociétés d'État pour ce qui est de répondre aux attentes envers les organismes chargés de gérer les ressources qui leur sont confiées au nom du public.

J'ai le plaisir d'annoncer que, l'année dernière, la SADC a obtenu la reconnaissance de ses pairs sur la scène internationale, recevant le prix de l'Organisme d'assurance-dépôts de l'année décerné par l'Association internationale des assureurs-dépôts. La compétence de notre personnel et la qualité de nos systèmes et procédures sont reconnus de par le monde. Ainsi, la SADC est sollicitée régulièrement par d'autres pays, auxquels elle apporte ses conseils et son expertise.

La SADC est aussi reconnue pour son engagement à respecter des normes élevées en matière de reddition de comptes et de gouvernance interne. Récemment, le Secrétariat du Conseil du Trésor relevait que la SADC est l'une des rares sociétés d'État à avoir mis en œuvre toutes les mesures la concernant issues de *l'Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada – Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens* de 2005. Ces dernières années, la SADC a par ailleurs remporté le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État décerné par le Bureau du vérificateur général du Canada et, en janvier 2007, le prix d'excellence dans le cadre de l'Initiative d'amélioration des services du gouvernement fédéral. Notre conseil d'administration veille à ce que la SADC se tienne au fait des meilleures pratiques en émergence. Il croit fermement au bien-fondé des procédures de reddition de compte exhaustives et clairement définies.

C'est ainsi qu'en décembre dernier, la SADC a tenu sa première assemblée publique annuelle. Cette activité est décrite plus loin, dans le présent rapport, de même que de nombreuses autres activités de communication et d'information qui permettent à la SADC de donner la parole aux intervenants et d'accroître la sensibilisation aux services qu'elle offre. Dans les deux premiers mois qui ont suivi ma nomination, j'ai rencontré des délégués d'un certain nombre d'institutions membres et de groupes d'intervenants. Chaque fois, j'ai reçu confirmation que la SADC est bien gérée et qu'elle se tient à l'écoute des parties intéressées. Le conseil de la SADC entend poursuivre ses efforts en la matière.

L'excellence de ces résultats n'aurait été possible sans le professionnalisme et le dévouement des employés de la SADC. Je tiens, en particulier, à souligner le leadership exemplaire de notre président et chef de la direction, monsieur Guy Saint-Pierre, et le dévouement dont ont fait preuve tous les employés de la Société. Dans un registre plus personnel, alors que s'achève ma première année à la tête de la SADC, je souhaite remercier chacun de son accueil chaleureux, de sa patience et du temps consacré à m'informer sur les nombreux sujets complexes qui sont le lot quotidien du travail à la SADC. La Société est fortunée d'avoir à sa disposition des employés aussi dévoués.

La reconnaissance extérieure que s'est attirée la SADC reflète aussi le travail de surveillance effectué par les membres du conseil. Chose inhabituelle, bien des visages ont changé au conseil, au cours du dernier exercice, en raison du renouvellement des administrateurs nommés d'office et du départ à la retraite de plusieurs administrateurs issus du secteur privé. En tout, nous avons dit au revoir à sept des onze personnes qui siègent au conseil : Ian Bennett, John Doran, Gar Emerson, Bill Knight, Nick Le Pan, Darryl Raymaker et Ronald Robertson. Je tiens encore à saluer leur travail exceptionnel. La SADC a pu s'accommoder d'un taux de rotation si élevé grâce aux solides procédures de gouvernance et de surveillance mises en place par ceux-ci. Je tiens enfin à souhaiter la bienvenue au nouveau membre du conseil issu du secteur privé, madame Shelley Tratch, de Vancouver, qui nous a rejoints en décembre, et à accueillir comme il se doit les nouveaux membres désignés d'office, qui ont siégé au conseil une bonne partie de l'exercice, Jim Callon, Julie Dickson, Ted Price et Rob Wright.

Pour terminer, j'aimerais souligner la collaboration étroite qu'entretient la SADC avec les autres intervenants du filet de sécurité financier. Ces intervenants jouent eux aussi un rôle clé dans la réussite reconnue de la SADC. Nos collègues de la Banque du Canada, du ministère des Finances, de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et du Bureau du surintendant des institutions financières travaillent en étroite collaboration avec la Société pour l'aider à remplir son mandat dans l'intérêt des déposants.



Bryan P. Davies





MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

La SADC a enregistré d'excellents résultats durant le dernier exercice. Elle a continué de mettre l'accent sur sa mission première, qui consiste à être prête à intervenir en cas de faillite d'une institution membre, tout en demeurant attentive à ses coûts. Ceux-ci ont d'ailleurs diminué de nouveau cette année, et nos revenus de placement ont financé la totalité de nos frais d'exploitation.

Soucieux de maintenir une saine gestion de notre portefeuille de placement, nous avons examiné dans le détail notre stratégie et nos politiques en la matière. Nous sommes satisfaits du travail accompli jusqu'à présent à l'égard des contrôles internes relatifs à notre fonction de trésorerie, étant donné que ceux-ci ont été jugés entièrement satisfaisants, aucune lacune n'ayant été relevée.

Notre situation financière est solide et nous sommes pleinement en mesure de faire face à nos obligations financières si une institution membre devait faire faillite. En fin d'exercice, nos bénéfices non répartis s'établissaient à 949,8 millions de dollars, donnant lieu à un bénéfice net de 105,3 millions de dollars. Le financement *ex ante*, qui correspond à la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, a atteint 1,55 milliard de dollars ou 34 points de base des dépôts assurés, des chiffres qui nous rapprochent sensiblement de notre fourchette cible de 40 à 50 points de base.

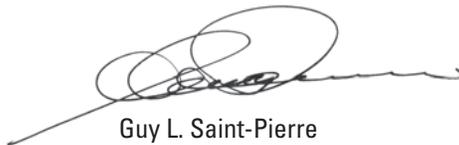
La Société doit ses résultats en partie à l'excellent rendement enregistré une fois de plus par les institutions membres de la SADC en 2006. Il y a maintenant onze ans qu'aucune faillite n'est survenue au sein de nos institutions membres et les indicateurs financiers de ces dernières demeurent positifs pour l'exercice en cours. Dans l'ensemble, nos institutions membres présentent de solides ratios de fonds propres et maintiennent de saines pratiques de gestion des risques et de gouvernance, autant de gages de leur aptitude à résister à d'éventuelles corrections des marchés.

Nous sommes conscients qu'il nous faut trouver d'autres moyens de réduire le coût de l'assurance-dépôts pour nos institutions membres. Au cours de l'exercice, nous avons non seulement réduit nos propres dépenses, mais aussi maintenu à leur niveau le plus bas les primes payées par nos institutions membres. En outre, après consultation de ces dernières, nous avons modifié le *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* en éliminant l'obligation pour elles de tenir un répertoire des dépôts assurés, réussissant du même coup à réduire leur fardeau réglementaire et à leur donner davantage de latitude quant aux renseignements qu'elles peuvent communiquer à leurs clients au sujet de l'assurance-dépôts.

Notre capacité d'intervention auprès d'une institution membre en difficulté demeure en tout temps l'une de nos préoccupations majeures. Durant l'exercice, nous avons entre autres procédé à la simulation complète d'un remboursement de dépôts afin de déterminer dans quels délais les déposants auraient accès à leur argent. Nous avons évalué notre capacité d'exécution dans le cas d'institutions comptant un grand nombre de déposants assurés, ainsi que l'efficacité de diverses méthodes de règlement à l'égard des différents groupes affinitaires. D'autres simulations sont prévues cette année et les années à venir. Grâce à ces démarches proactives, qui servent aussi de formation, nous veillons à ce que les employés chevronnés partagent leurs connaissances et à ce que tout le personnel se tienne à jour et prêt à intervenir pour protéger les déposants.

La SADC a également pour mandat d'agir à l'avantage des déposants. L'un des principaux moyens de réaliser cet objectif consiste à informer les Canadiens au sujet de l'assurance-dépôts. Dans le cadre de notre stratégie à long terme de sensibilisation du public, nous avons mené une campagne de publicité télévisée durant la saison des REER et refondu notre site Web (www.sadc.ca). Le sondage d'après campagne a donné des résultats encourageants. Par exemple, plus de quatre personnes âgées sur dix savent maintenant que le nouveau plafond d'assurance-dépôts est de 100 000 dollars. Il reste toutefois beaucoup à faire. Nos activités de sensibilisation cette année s'appuieront sur les progrès accomplis à ce jour.

En terminant, je tiens à manifester ma gratitude aux employés de la SADC, qui forment une équipe experte et dévouée à qui la Société doit sa force. Je désire également remercier les membres du conseil d'administration de la Société pour les précieux conseils et le soutien qu'ils continuent de me procurer, et plus particulièrement notre président du conseil, Bryan P. Davies, pour son apport tout au long de l'exercice.



Guy L. Saint-Pierre



**La SADC travaille dans
l'intérêt des personnes qui
confient des dépôts aux
institutions financières
membres de la SADC.**

1 MANDAT DE LA SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a pour mandat de fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et d'encourager la stabilité du système financier du Canada, le tout à l'avantage des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres de la SADC, et de manière à minimiser les risques de perte pour la Société.

La SADC finance ses activités à même les primes que lui versent ses institutions membres. Le montant des primes est fonction des dépôts assurés que détient chaque institution membre, chaque année. La SADC ne reçoit aucun crédit du gouvernement. Elle évalue régulièrement les risques que posent ses institutions membres et surveille le rendement et les résultats de ces dernières en s'appuyant sur diverses sources d'information, notamment sur des rapports fournis par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et par d'autres organismes de réglementation. La SADC compte sur le BSIF et sur les organismes de réglementation provinciaux pour mener l'examen annuel de ses institutions membres en son nom. En tant que l'un des cinq organismes fédéraux qui composent le filet de sécurité financier¹ du Canada, la SADC dispose d'un mandat et d'un rôle uniques.

Pour en savoir plus sur le rôle et le mandat de la Société d'assurance-dépôts du Canada, ainsi que sur ce qui est assuré et ce qui ne l'est pas, on peut consulter le site Web de la Société à l'adresse www.sadc.ca.

¹ Le « filet de sécurité » se compose du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), de la Banque du Canada, de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), du ministère des Finances et, bien sûr, de la SADC.



Les excellents résultats de l'économie canadienne expliquent en partie les gains financiers déclarés par les institutions membres de la SADC, tant en 2006 que depuis le début de 2007.

2 RAPPORTS DE GESTION

CONTEXTE D'EXPLOITATION DE LA SADC

La SADC s'acquitte de son mandat dans un contexte complexe et en constante évolution. Les aspects pertinents de cet environnement font l'objet d'un suivi assidu, qu'il s'agisse de la conjoncture économique du Canada, de l'évolution du cadre législatif et réglementaire ou encore des résultats des institutions membres.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Le rendement économique du Canada demeure solide. Le système financier du pays fonctionne sans accroc et les perspectives économiques sont bonnes. Des risques se profilent à l'horizon, bien sûr, mais ils semblent pour l'instant peu susceptibles de nuire aux institutions membres de la SADC, à moins d'imprévus.

L'économie canadienne s'est bien comportée tout au long de 2006. Le rythme soutenu des dépenses de consommation et des investissements des entreprises y a été pour beaucoup. Les prix à la consommation ont augmenté à un rythme modéré et les administrations publiques ont su maintenir l'équilibre budgétaire. La croissance économique a toutefois ralenti, sous les effets combinés d'une baisse de la demande américaine, de la forte appréciation du dollar canadien et de l'essoufflement du marché de l'habitation dans certaines régions au Canada et plus encore aux États-Unis.

Du côté des entreprises, la situation financière a varié selon les secteurs d'activité. Ainsi, dans les secteurs des hydrocarbures, des ressources minières et autres ressources naturelles, les bénéfices ont été considérables du fait de la hausse de la demande internationale et du niveau élevé du cours des matières premières. Le domaine de la construction non résidentielle a enregistré une forte avance en 2006, sous l'impulsion des dépenses d'infrastructure de l'État et des investissements dans les matières premières. Cependant, la hausse du dollar canadien, l'an dernier, a été défavorable à bon nombre de fabricants, tout particulièrement dans les secteurs du bois et du papier, des vêtements et du textile, ainsi que de l'automobile.

Si la majorité des prévisionnistes misent sur la poursuite de la croissance en 2007, divers facteurs de risque pourraient mettre un bémol à ces prévisions. Le ralentissement éventuel de l'économie américaine en constitue un exemple. Une baisse significative du prix des actifs à risque et une correction désordonnée des déséquilibres mondiaux représentent d'autres risques à surveiller. Les secteurs les plus vulnérables de l'économie canadienne sont sans doute ceux qui sont tournés vers l'exportation.

2

Quoi qu'il en soit, le système financier canadien semble en mesure de résister à de tels chocs et notre économie demeure saine. À l'heure actuelle, il est fort peu probable que l'un ou l'autre des risques mentionnés ait des répercussions notables sur les institutions membres de la SADC.

ENVIRONNEMENT DES INSTITUTIONS MEMBRES

Les excellents résultats de l'économie canadienne expliquent en partie les gains financiers déclarés par les institutions membres de la SADC, tant en 2006 que depuis le début de 2007. Dans l'ensemble, ces institutions évoluent dans un contexte propice à leur croissance et riche en occasions financières.

Les institutions membres disposent de fonds propres adéquats, la qualité de leur crédit est excellente et leurs bénéficiaires demeurent solides. Leurs activités auprès des secteurs les plus dynamiques de l'économie – dont les prêts aux secteurs de l'énergie et de la construction non résidentielle, et le crédit à la consommation – continuent de bénéficier de la bonne tenue de l'économie. Les fusions et acquisitions ont atteint des niveaux records au Canada en 2006, en bonne partie grâce à des secteurs comme celui des ressources naturelles. Malgré la récente volatilité des marchés de capitaux, les marchés boursiers continuent de bien se comporter.

La conjoncture favorable actuelle attire aussi les prêteurs non réglementés. Le nombre accru de prêteurs de cette catégorie et l'intérêt croissant des grandes banques pour le marché du détail ont conduit à un resserrement des marges sur ce marché ainsi qu'à une plus forte concurrence pour nos institutions membres. Il s'ensuit un plus grand accès aux produits hypothécaires et aux prêts à la consommation, y compris les prêts hypothécaires à haut risque. Ces derniers pourraient être préoccupants, étant donné le nombre de saisies de biens hypothéqués et le ralentissement observé dans certains marchés de l'habitation aux États-Unis. Ces facteurs ne devraient toutefois pas entacher le contexte généralement favorable dans lequel les institutions membres évoluent et auquel elles contribuent.

ÉVOLUTION DES LOIS ET DE LA RÉGLEMENTATION

Au printemps 2007, le Parlement a adopté le *projet de loi C-37, Loi modifiant la législation régissant les institutions financières*. Ce projet de loi fait suite à l'examen quinquennal des lois visant le secteur financier. Le projet de loi vise trois objectifs : mieux veiller sur les intérêts des consommateurs, accroître l'efficacité de la législation et de la réglementation et mieux adapter le cadre général des institutions financières canadiennes à l'évolution de leur réalité.

Certaines des dispositions du projet de loi ont une incidence directe sur la SADC. Par exemple, on a défini plus clairement le mécanisme d'adhésion d'office à la

SADC pour les nouvelles institutions financières. Les démarches de désaffiliation de la SADC vont s'étendre à tous les types d'institutions membres fédérales. Par ailleurs, la SADC est désormais autorisée à simplifier la méthode de calcul qu'utilisent les institutions membres pour déclarer le montant des dépôts assurés sur lequel repose leur prime annuelle. Enfin, la SADC jouit désormais d'une plus grande latitude pour accélérer le remboursement des déposants assurés dans certaines circonstances.

Les institutions membres disposent de fonds propres adéquats, la qualité de leur crédit est excellente et leurs bénéficiaires demeurent solides.

Le nouvel accord de Bâle – qui émane du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et actualise les normes régissant les fonds propres des banques – continuera d'avoir une incidence sur les institutions membres de la SADC. Plus précisément, l'accord modifiera la méthode de calcul des fonds propres des institutions membres et les portera en général à renforcer leur gestion des risques. L'information communiquée par les institutions sera également améliorée, puisque davantage de renseignements devront être dévoilés au public et aux organismes de réglementation.

ENVIRONNEMENT DU CONSOMMATEUR

Des progrès ont été accomplis grâce aux efforts déployés par la SADC pour mieux informer le public. Néanmoins, les derniers sondages révèlent que même si la situation s'améliore, encore peu de consommateurs connaissent les avantages et les limites de l'assurance-dépôts. Il faut y voir entre autres l'influence des résultats toujours positifs de l'économie canadienne depuis une dizaine d'années ainsi que de l'absence de faillite parmi les institutions membres durant cette période.

Le profil des consommateurs canadiens de produits financiers évolue dans deux grandes directions actuellement. On s'attend à ce qu'un Canadien sur cinq soit membre d'une minorité visible en 2017². Et dès 2011, les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront 15 pour 100 de la population totale du pays³. Cette évolution s'accompagne de changements dans les habitudes financières. Par exemple, les stratégies de transfert de fortune et de gestion du patrimoine sont de plus en plus courantes.

Par ailleurs, les consommateurs reçoivent des messages contradictoires provenant d'un éventail toujours plus varié de médias, ce qui rend plus difficile que jamais la prise de décisions de nature financière. Il importe donc que la SADC suive de près l'évolution de l'environnement des consommateurs. Les

² *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2005-2006* (Patrimoine canadien, 2007).

³ *Annuaire du Canada 2006* (Statistique Canada).

consommateurs de produits et services financiers ont une influence profonde et déterminante sur les institutions financières et sur l'économie. En connaissant les tendances qui animent les consommateurs, la Société peut mieux comprendre ce qui se produit au sein du système financier canadien, et elle peut aussi mieux orienter l'élaboration et la gestion de ses projets de sensibilisation du public.

GESTION DES RISQUES DE LA SOCIÉTÉ

La SADC gère ses risques en respectant une politique de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui définit les responsabilités suivantes du conseil d'administration :

- comprendre les risques importants auxquels la SADC fait face ;
- élaborer des politiques appropriées et prudentes de gestion de ces risques, les examiner régulièrement pour s'assurer chaque année qu'elles demeurent appropriées et prudentes ;
- obtenir, régulièrement et chaque année, une assurance raisonnable que le processus de gestion des risques de la Société demeure efficace et que l'on se conforme aux politiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration de la SADC a donné mandat à son Comité de vérification de l'aider à s'acquitter de ces responsabilités ; il a défini l'appui qu'il s'attend à recevoir de la direction pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion des risques. Le processus de GRE de la direction et les résultats obtenus doivent être validés par les responsables de la vérification interne au sein de la SADC.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance constitue le risque le plus important auquel la SADC fait face. La faillite d'une institution membre (le pire des scénarios du point de vue du risque d'assurance) peut avoir un impact considérable sur la Société, étant donné les coûts élevés liés au règlement d'une faillite et la nécessité éventuelle d'y affecter des ressources initialement réservées à d'autres activités. La SADC estime peu probable qu'une institution membre fasse faillite dans un avenir prochain.

Le conseil d'administration a adopté des politiques qui régissent la gestion de chacun des risques d'assurance sous-jacents. Des pratiques et des mesures de contrôle permettent de s'assurer que ces risques sont gérés conformément aux attentes du conseil. Par exemple, la SADC a pour pratique d'examiner régulièrement les règlements administratifs concernant les institutions membres pour vérifier qu'ils demeurent pertinents. Au cours du dernier exercice, on a mis la touche finale aux modifications devant être apportées aux règlements administratifs de la SADC pour tenir compte des changements législatifs de 2005. L'examen exhaustif et l'actualisation du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* ont été menés à terme.

D'autres processus sont en place pour repérer les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable. Un nouveau cadre d'évaluation des risques met l'accent sur les institutions membres à plus haut risque et tient davantage compte des problèmes relevés à l'occasion de l'évaluation des institutions membres dans leur ensemble et par groupes affinitaires. La SADC a formé un groupe de préparation opérationnelle qui, à l'échelle de la Société, coordonne les activités servant à renforcer sa capacité d'intervention. D'autres efforts devront toutefois être déployés pour consolider la capacité de remboursement de la SADC et accroître sa capacité d'intervention auprès d'un plus grand nombre d'institutions membres de toute taille. Durant l'exercice, la Société a poursuivi le renforcement de sa capacité de remboursement, la documentation d'autres solutions de règlement et la mise en place des projets visant à réduire encore plus le risque d'intervention.

RISQUE D'EXPLOITATION

Le risque d'exploitation est peut-être le deuxième risque en importance pour la SADC, puisque cette dernière fait face à des risques de cette nature dans chacune de ses activités. La gestion de ces risques est conforme à la *Politique du conseil d'administration en matière de risque d'exploitation*, qui a pour objet de garantir que la SADC dispose (maintenant et dans l'avenir) des ressources, des processus et des systèmes opérationnels nécessaires à l'exécution de son mandat.

Si la plupart des risques d'exploitation de la Société sont acceptables, il reste du travail à faire sur les plans du risque des personnes, du risque juridique / de non-conformité, du risque d'interruption des activités et du risque lié à la technologie.

Le **risque de personnes** est le plus important risque d'exploitation pour la SADC. Celle-ci a confié la gestion de ses affaires à un personnel habile et compétent. En outre, les employés de la SADC sont généralement satisfaits de leur employeur. La Société dispose d'un programme efficace de gestion des ressources humaines et son personnel continue de suivre une formation relative aux interventions, au moyen de simulations. Toutefois, le choix de la SADC de maintenir un personnel de base qualifié auquel se greffent des employés aptes à cumuler les fonctions en cas d'intervention donne lieu à un risque pour la Société en cas de roulement inattendu de son personnel de base – d'où la note « préoccupant ». Quoiqu'il en soit, la tendance de ce risque demeure stable, ce qui témoigne de l'efficacité du programme de gestion des ressources humaines de la SADC et du bien-fondé de la formation continue relative aux interventions, au moyen de simulations.

Évaluation des risques importants de la SADC – Sommaire

	2006-2007		2005-2006	
Risque d'assurance : Pour la SADC, le risque de perte lié aux activités d'assurance des dépôts, y compris les coûts résultant d'une intervention.	Ampleur	Tendance	Ampleur	Tendance
Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts : Le risque que la SADC ne possède pas les compétences nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.		—		—
Risque d'évaluation : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.		—		—
Risque d'intervention : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.		⬇		⬇
Risque d'exploitation de la SADC : Le risque de perte auquel est exposée la SADC par suite d'une insuffisance ou d'une défaillance des procédures et des systèmes internes, ou d'une erreur humaine ou d'un événement extérieur.	Ampleur	Tendance	Ampleur	Tendance
Risque d'interruption des activités : Le risque qu'une perturbation ayant des répercussions sur le personnel, l'information, les locaux, l'infrastructure technologique ou les activités de la SADC empêche cette dernière de poursuivre son mandat légal et la conduite de ses affaires.		⬇		⬇
Risque d'information : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.		—		—
Risque juridique / de non-conformité : Le risque que la SADC ne parvienne pas à déterminer ou à envisager ses obligations légales et autres, ou à s'en acquitter ou s'y conformer, dans la conduite de ses affaires.		—		⬆
Risque de personnes : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.		—		—
Risque de processus : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.		—		—
Risque de sécurité : Le risque que la SADC ne parvienne pas à assurer la sécurité de son personnel et la sécurité et l'intégrité des éléments de son actif, y compris la confidentialité de ses renseignements.		—		—
Risque lié à la technologie : Le risque que l'infrastructure technologique de la SADC n'appuie pas de manière adéquate la poursuite de son mandat légal et la conduite de ses affaires.		⬆		—

Évaluation des risques importants de la SADC – Sommaire

	2006-2007		2005-2006	
Risque de réputation de la SADC : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour la SADC.	Ampleur	Tendance	Ampleur	Tendance
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour la SADC.		—		
Risque financier de la SADC : Pour la SADC, le risque de perte lié à la gestion d'éléments d'actif et de passif, figurant au bilan ou hors bilan.	Ampleur	Tendance	Ampleur	Tendance
Risque de liquidité : Le risque que la SADC ne puisse pas disposer des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.		—		—
Risque de marché : Le risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la SADC et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de variations des taux de marché (comme les taux d'intérêt et les taux de change) ou des cours du marché.		—		—
Risque de crédit : Le risque de perte lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, au bilan ou hors bilan, envers la SADC.		—		—

LÉGENDE

Ampleur du risque :	 Acceptable	 Préoccupant	 Sérieux
Tendance du risque :	 En baisse	— Stable	 En hausse

Le **risque juridique / de non-conformité** demeure « préoccupant », étant donné l'augmentation constante des obligations légales et de conformité imposées aux sociétés d'État, à un moment où la SADC met en place un processus officiel de gestion de la conformité à l'échelle de la Société.

Quant au **risque d'interruption des activités**, la Société poursuit l'élaboration de plans visant à assurer la reprise de ses principaux processus opérationnels, à former son personnel et à vérifier par des tests que celui-ci peut mettre les plans en œuvre. La direction estime que ce risque demeurera « préoccupant » jusqu'à ce que l'on ait testé la capacité de la SADC à mettre en œuvre tous les éléments de son plan de continuité des opérations, ce qui devrait avoir lieu durant l'exercice 2008-2009.

Bien que jugé acceptable, le **risque lié à la technologie** suit une tendance qui pourrait être à la hausse. Cette évaluation tient compte des problèmes liés principalement à la salle des serveurs informatiques de la Société : ces problèmes n'ont pas une incidence énorme sur le fonctionnement de la Société, mais ils méritent (et reçoivent) l'attention de la Société, étant donné le rôle que joue la technologie dans le soutien de ses activités.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation demeure au troisième rang des risques importants pour la SADC. La *Politique du conseil d'administration en matière de risque de réputation* régit la gestion de ce risque et s'appuie sur des processus jugés essentiels à la gestion de la réputation de la Société :

- un processus permettant de tenir compte de l'opinion des parties intéressées au sujet de la SADC ;
- un mécanisme servant à repérer et à éviter les incidents susceptibles d'avoir un impact important sur la réputation de la SADC ;
- une méthode permettant de réagir de manière appropriée et en temps opportun à des incidents portant atteinte à la réputation de la Société.

Le risque de réputation demeure « préoccupant », mais il s'est stabilisé depuis le dernier exercice. La SADC est bien gérée, elle s'est dotée d'un mécanisme interne de recensement et d'évaluation des attentes et des opinions des parties intéressées à son égard et elle tient compte de ces éléments dans la conduite de ses affaires. Cependant, il reste encore du travail à faire pour officialiser et vérifier la capacité de l'organisation à réagir à des incidents inattendus touchant à sa réputation, le cas échéant. Des mesures ont été prises sur ce plan.

RISQUE FINANCIER

Mis ensemble, les risques financiers représentent le facteur de risque le moins important pour la SADC, puisque ces risques sont gérés conformément aux politiques du conseil d'administration en matière de risques financiers. Ces dernières exigent que les avoirs financiers de la Société soient gérés avec la plus grande prudence, en étant investis dans des titres très liquides dont la cote de crédit respecte ou excède les niveaux prescrits dans les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

En matière de risque, le pire des scénarios serait celui où la SADC aurait à liquider tout son portefeuille de placements pour appuyer une intervention auprès d'une institution en faillite, à un moment où la valeur comptable du portefeuille dépasserait sa valeur au marché. Or, au 31 mars 2007, le portefeuille possédait une moins-value latente de quelque 3 millions de dollars (c'est-à-dire que sa valeur comptable dépassait sa valeur au marché), ce qui est beaucoup

mieux que la moins-value latente de 8 millions de dollars constatée au 31 mars 2006. La Société a pour pratique de conserver ses placements jusqu'à échéance à moins qu'elle en ait besoin pour réaliser une intervention. La direction ne prévoit pas pour l'instant être obligée de réaliser son portefeuille avant échéance.

La SADC dispose de ressources financières suffisantes pour assurer son fonctionnement quotidien. Au cours du dernier exercice, le niveau de son financement *ex ante*, exprimé en pourcentage des dépôts assurés, est passé de 33 à 34 points de base, ce qui suffirait à rembourser les déposants assurés de l'une ou l'autre des institutions membres, à l'exception des quatorze plus grandes. Bien qu'aucune institution ne menace de faire faillite, en cas de besoin, la Société pourrait emprunter des sommes auprès du Trésor ou des marchés financiers.

La concertation avec les intervenants est essentielle si la SADC veut remplir efficacement son mandat.

La direction estime que les pratiques et les mesures de contrôle mises en place suffisent à garantir le respect des politiques et à sauvegarder l'actif financier de la Société. Après avoir établi une séparation judicieuse des fonctions, la direction a confié à une unité de gestion des risques et à un Comité de gestion de l'actif et du passif (où sont représentées toutes les activités de la SADC) la tâche de superviser la stratégie de gestion de trésorerie de la Société. Des comptes rendus sur les positions nettes de trésorerie sont également soumis périodiquement au conseil d'administration. Au cours du dernier exercice, aucune exception aux politiques n'a été signalée et la SADC n'a fait face à aucun incident représentant un risque financier.

En mars 2007, le conseil d'administration de la SADC a modifié ses politiques relatives au risque de crédit et au risque de liquidité, dans le but d'apporter des changements au portefeuille de placements de la Société. En accord avec nos objectifs de faible risque et de liquidité maximale, la SADC a remplacé les titres de sociétés en portefeuille par des titres de gouvernements provinciaux, dont le risque est négligeable et le rendement quelque peu supérieur à celui des titres du gouvernement du Canada.

Dans l'ensemble, l'ampleur des risques importants auxquels s'expose la SADC est jugée acceptable. Des mesures ont été prises pour contenir les risques jugés « préoccupants » et pour veiller à ce que les risques jugés « acceptables » le demeurent.

DÉCLARATION SUR LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE (GRE)

Comme le signalait le dernier rapport annuel de la SADC, la direction s'est engagée à fournir chaque année (à compter de la fin de l'exercice 2006-2007) au Comité de vérification et au conseil d'administration une déclaration sur la GRE. Le but de cette déclaration est d'aider le conseil à s'acquitter des responsabilités prévues par sa charte et de permettre au Comité de vérification et au conseil d'examiner les risques auxquels la SADC s'expose, y compris les enjeux liés à la gestion des risques, avant d'approuver les états financiers annuels de la Société et de prendre connaissance de son rapport annuel. À cet égard, la déclaration vise à fournir une assurance raisonnable plutôt qu'absolue.

La direction juge que la production d'une telle déclaration constitue une mesure proactive et prudente pour rassurer le Comité de vérification et le conseil d'administration quant à la qualité du processus de gestion des risques à la SADC. La décision de produire cette déclaration démontre par ailleurs que la direction a bien évalué l'ensemble des risques auxquels la Société s'expose et qu'elle s'attaque sérieusement aux plus importants de ces risques.

La déclaration sur la GRE faite par la direction de la SADC à l'égard de l'exercice 2006-2007 se trouve à la page 45, à la fin de la partie « Rapports de gestion ».

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

QUATRE STRATÉGIES D'ENTREPRISE

Dans son *Résumé du plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011*, la SADC a précisé quatre stratégies d'entreprise visant à appuyer ses objectifs commerciaux (voir l'encadré) et à orienter ses efforts pendant la période de référence :

-  **RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES FONDAMENTALES ET DE LA CAPACITÉ D'INTERVENTION**
-  **SENSIBILISATION DES DÉPOSANTS**
-  **CONSOLIDATION DES RELATIONS AVEC LES PARTIES INTÉRESSÉES**
-  **MAINTIEN D'UNE SAINTE GOUVERNANCE**

La Fiche de rendement (qui se trouve à la fin de la présente partie) donne un aperçu du rendement de la SADC par rapport à ces stratégies au cours du dernier exercice. Suit une discussion de ce rendement.

MANDAT DE LA SADC

L'ensemble de la planification stratégique de la Société s'articule autour de son mandat légal. Ce mandat est énoncé à l'article 7 de la Loi sur la SADC et comprend les objectifs suivants :

- (a) fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts ;
- (b) encourager la stabilité du système financier au Canada ;
- (c) poursuivre les fins visées aux alinéas a) et b) à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même.

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES FONDAMENTALES ET DE LA CAPACITÉ D'INTERVENTION

Pour la SADC, la capacité d'intervention ne se résume pas simplement à intervenir lors de la faillite d'une institution membre. Il faut d'abord que la Société dispose d'une saine infrastructure opérationnelle et technologique et d'un cadre efficace pour cerner les risques auxquels elle est exposée. Elle doit ensuite posséder les compétences nécessaires au règlement des problèmes complexes qui surgissent lors de la faillite d'une institution membre. La capacité d'intervention repose sur tout un éventail d'activités : surveillance et reconnaissance précoce des institutions en difficulté, mise à niveau des outils d'intervention, renforcement des compétences en fonction de divers scénarios de faillite et méthodes de règlement des faillites.

Au cours de l'exercice 2006-2007, des modifications de forme ont été apportées au *Règlement administratif sur les primes différentielles*. En outre, le *Règlement administratif relatif à la demande d'assurance-dépôts* et le *Règlement administratif sur les droits relatifs à la demande d'assurance-dépôts* ont été modifiés pour tenir compte du fait que la SADC n'étudie plus les dossiers d'adhésion des nouvelles institutions fédérales. En outre, des exercices d'évaluation des risques posés par les institutions membres ont été menés, l'accent étant mis sur celles qui présentent le plus grand risque pour la SADC.

Pour la SADC, la capacité d'intervention ne se résume pas simplement à intervenir lors de la faillite d'une institution membre.

Pendant l'exercice écoulé, le système de remboursement des dépôts assurés a été mis à niveau pour qu'il puisse traiter un plus grand nombre de comptes et qu'il soit plus fonctionnel. On a ensuite testé la capacité du système à traiter un plus grand nombre de comptes de dépôt et évalué l'efficacité des méthodes de règlement des faillites en fonction des groupes affinitaires d'institutions membres⁴. En 2006 a eu lieu une simulation complète du remboursement des dépôts assurés, le but étant de voir dans quels délais les déposants auraient accès à leurs fonds. Les processus de communication avec les déposants ont fait partie de l'exercice de simulation, mais de façon plus limitée. D'autres simulations sont prévues dans l'avenir.

Ces cas pratiques de simulation, menés de front avec des programmes de formation continue, sont essentiels pour s'assurer que les employés de la SADC restent au fait des tendances en matière d'outils et de méthodes d'intervention.

⁴ Pour faciliter notre analyse, nous avons classé les institutions membres ou groupes d'institutions membres apparentées de la SADC dans des groupes affinitaires selon leur taille, l'aire géographique dans laquelle elles exercent leurs activités, leurs principaux secteurs d'activités ou leurs activités à risque élevé. Le regroupement des institutions par groupe affinitaire facilite en outre la planification en cas d'intervention.

La SADC a élargi son éventail de méthodes de règlement des faillites autres que le remboursement proprement dit en tirant des leçons d'anciennes faillites et en examinant un certain nombre de nouvelles méthodes possibles.

SENSIBILISATION DES DÉPOSANTS

Contribuer à la stabilité du système financier canadien compte parmi les principaux objectifs du mandat de la SADC. Pour réaliser cet objectif, la Société s'attache notamment à accroître la sensibilisation du public aux avantages et aux limites de l'assurance-dépôts.

La sensibilisation du public à la SADC et à l'assurance-dépôts a augmenté au cours des dernières années, grâce au travail d'information mené par la SADC. Toutefois, selon nos études, beaucoup de gens continuent de croire à tort que certains produits financiers comme les fonds communs de placement et les comptes en devises étrangères sont assurables.

Les consommateurs reçoivent des messages contradictoires provenant d'un éventail toujours plus varié de médias, ce qui rend plus difficile que jamais la prise de décisions de nature financière.

Au cours du dernier exercice, la SADC a continué de mettre en œuvre son plan triennal des communications, tâche qu'elle poursuivra en 2007-2008. Il est notamment question d'informer davantage les déposants sur les produits qui ne sont pas couverts par l'assurance-dépôts et, de façon plus générale, sur le relèvement du plafond d'assurance, qui est passé de 60 000 à 100 000 dollars en 2005.

Les activités de la SADC en matière de communication consistent avant tout en publicités télévisées – pendant la saison des REER – et en publicités imprimées et sur Internet. À cela s'ajoute une ligne téléphonique sans frais, que le public peut appeler s'il a des questions. En 2006-2007, la SADC a procédé à la refonte et à la réécriture de son site Web pour s'assurer que les personnes qui le consultent, après avoir vu les publicités, trouvent rapidement l'information qu'elles cherchent. La refonte a aussi été l'occasion de parler de l'assurance-dépôts dans un langage clair, en recourant le moins possible à des termes techniques.

CONSOLIDATION DES RELATIONS AVEC LES PARTIES INTÉRESSÉES

La SADC ne travaille pas seule. Elle agit en tenant compte des différentes parties intéressées, dont le public, les parlementaires, ses institutions membres, les organismes canadiens de réglementation et de surveillance, diverses associations

professionnelles et d'autres assureurs-dépôts au Canada et à l'étranger. La concertation est essentielle si la SADC veut remplir efficacement son mandat. Dans l'intérêt de ses relations avec les intervenants, la SADC a tenu, en décembre 2006, à Toronto, sa première assemblée publique annuelle pour donner à ceux-ci, ainsi qu'au grand public, l'occasion d'en savoir plus sur le fonctionnement de la Société et sur ses projets d'avenir. Les prochaines assemblées publiques annuelles de la SADC se tiendront dans d'autres villes.

La SADC rencontre régulièrement ses institutions membres, ainsi que les organismes qui constituent le filet de sécurité financier canadien, afin de consolider ses relations avec ceux-ci et d'échanger de l'information d'intérêt commun. Le centre d'appels illustre bien les liens étroits qu'entretiennent ces organismes. En effet, la SADC fournit des services de centre d'appels au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), sur le principe du recouvrement des coûts.

Au cours du dernier exercice, des employés de la SADC ont pris part à des rencontres internationales à titre de conférencier ou d'animateur. En outre, la SADC a fourni son aide à des pays qui souhaitaient mettre sur pied un régime d'assurance-dépôts ou actualiser leur régime existant. À ce chapitre, elle a travaillé avec des représentants de la République populaire de Chine et de la société malaisienne d'assurance-dépôts, et a reçu des groupes de travail de la Colombie, la Corée, la République dominicaine et la Tanzanie.

Comme il est annoncé au début du présent rapport, en reconnaissance de la contribution de la SADC au secteur de l'assurance-dépôts sur la scène internationale, l'Association internationale des assureurs-dépôts a remis à la Société le prix de l'Organisme d'assurance-dépôts de l'année 2006.

MAINTIEN D'UNE Saine GOUVERNANCE

La saine gouvernance est l'un des piliers sur lesquels repose le système financier canadien. Dans la mesure où, à titre d'intervenant du filet de sécurité financier, la SADC se soucie de la qualité de la gestion financière et générale des institutions membres, elle s'impose de respecter voire de dépasser les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de reddition de comptes⁵.

En 2006, la SADC a mis en route un projet pilote de certification des contrôles internes, qui porte sur les processus de trésorerie de la Société. Si l'exercice a permis de relever deux changements mineurs à apporter, lesquels ont été effectués, dans l'ensemble, il en ressort que les contrôles internes de la trésorerie de la SADC sont efficaces et qu'ils remplissent leur fonction. La prochaine étape consistera à examiner les contrôles internes de la SADC dans

⁵ Pour en savoir plus sur la gouvernance de la SADC, consulter la partie 4 du présent rapport ou le site Web de la Société à l'adresse www.sadc.ca.

les secteurs suivants : administration des primes, remboursement des dépôts assurés (qui comprend le processus des réclamations à recouvrer), présentation de l'information financière, sécurité des systèmes informatiques et pratiques de gestion du suivi des changements en la matière.

Au printemps 2007, la fonction de vérification interne de la SADC a rendu pour la première fois un rapport qui porte sur l'examen de l'ensemble des contrôles internes de la Société, effectué en 2006-2007 conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne (*International Standards for the Professional Practice of Internal Auditing*). Les résultats de cet examen renforcent le fait que les contrôles et les systèmes internes de la SADC concourent à l'exploitation efficace de la Société, à la présentation fiable de l'information financière, à la conformité aux lois et règlements qui s'appliquent à la Société et à la protection adéquate des biens de la Société.

En 2006-2007, la SADC a poursuivi ses efforts en matière de GRE, lesquels sont décrits plus longuement à la partie *Gestion des risques de la Société*, page 18.

Pendant l'année, la SADC a intensifié ses efforts à l'égard du programme de gestion de la continuité des opérations. Ce programme doit permettre à la SADC d'assurer les services essentiels dans d'autres locaux, en cas d'urgence. Durant la même période, la Société a élaboré un plan de préparation à une pandémie et a mené une série de tests concernant le site de reprise des opérations et le télétravail. Le site a été mis à niveau ; en outre ont été testés l'échange d'information et le partage des locaux avec d'autres organismes.

Au cours de la dernière année, nous avons continué à mettre en œuvre les activités énumérées dans le plan et la stratégie des Ressources humaines de 2005. Ainsi, nous avons élaboré un cadre de formation et de perfectionnement, qui indique le type de formation que devrait recevoir chaque employé de la Société.

Il est essentiel pour la SADC de rester au fait des meilleures pratiques et des dernières tendances en matière de technologie et de gestion de l'information si elle veut remplir son mandat. En 2006-2007, la SADC a fourni de gros efforts à cet égard. Elle a mis à niveau son matériel et ses logiciels et a mené à bien les principales activités présentées dans le plan stratégique des Systèmes informatiques. Un nombre considérable de vieux documents imprimés ont été classés, des documents imprimés ont été numérisés, et un nouveau système de gestion des documents a été mis en place.

FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC – RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX PRINCIPAUX INDICATEURS, AU 31 MARS 2007

La Fiche de rendement de la SADC (voir pages suivantes) révèle que, selon les indicateurs de rendement clés, la plupart des grands projets ont avancé selon le calendrier et le budget établis, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007. Seuls quatre projets sur dix-neuf n'ont pas été terminés :

- L'intégration du système de remboursement des dépôts assurés au site Web d'intervention⁶ est retardée en attendant que l'évaluation exhaustive des solutions de sécurité d'accès soit terminée.
- Les travaux de mise à niveau de l'application informatique qui sous-tend l'analyse des risques de la SADC sont suspendus en attendant que soient résolus les problèmes de compatibilité avec les applications en place.
- La mise en place du régime de certification des contrôles internes se fait progressivement : nous attendons de plus amples directives du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Certaines activités prévues dans le plan stratégique des Systèmes informatiques sont reportées à plus tard.

2

⁶ Nous mettons actuellement au point un site Web d'intervention qui vise à fournir aux déposants et aux parties concernées des renseignements précieux lors de la faillite éventuelle d'une institution membre. Le site restera hors ligne en temps normal. Il sera activé lors de la faillite d'une institution membre et alimenté de renseignements sur l'institution concernée.

FICHE DE RENDEMENT – 2006-2007

Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société

Stratégie d'entreprise	Activités permanentes / en cours (à l'appui des stratégies d'entreprise)
<p>Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention – être attentif aux facteurs pouvant toucher la Société et influencer sur ses institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, d'y faire face et de les gérer. À cet effet, la SADC renforcera les compétences nécessaires pour mener à bien ses activités fondamentales de surveillance des risques, d'intervention et de remboursement des dépôts assurés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des risques posés par les institutions membres, collectivement et séparément • Suivi des tendances et de l'évolution du secteur des services financiers afin de cerner leur incidence sur les institutions membres et sur les activités de la SADC • Surveillance étroite des institutions membres à plus haut risque • Planification d'urgence en cas d'intervention <ul style="list-style-type: none"> ◦ Poursuite des simulations du processus de remboursement des dépôts assurés, formation du personnel en la matière, et simulations à petite échelle d'activités d'intervention de pré-faillite ◦ Recherche d'autres solutions de règlement de faillites ◦ Documentation ◦ Formation en ligne ◦ Maintien des fournisseurs clés • Continuation des plans de financement • Gestion du régime de primes différentielles
<p>Sensibilisation des déposants – accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci par des activités ciblées à long terme. La SADC profite du besoin d'informer les déposants au sujet de la hausse du plafond de l'assurance-dépôts, lequel est passé à 100 000 dollars, pour les sensibiliser de façon plus générale au régime fédéral d'assurance-dépôts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de sensibilisation du public continuant de mettre l'accent sur la hausse du plafond de l'assurance-dépôts, qui est passé à 100 000 dollars : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Publicités dans certains journaux, magazines et autres publications, et activités de relations publiques ◦ Lignes sans frais ◦ Site Web de la SADC ◦ Mise à jour des brochures d'information et diffusion par l'intermédiaire des intervenants ◦ Sondages annuels pour évaluer la sensibilisation du public • Diffusion de renseignements auprès d'associations de courtiers de dépôts, de conseillers financiers, d'associations de consommateurs et de leaders communautaires, qui se chargeront d'informer leurs clients ou leurs adhérents sur l'assurance-dépôts et de répondre à leurs questions • Publicités à l'intention des publics visés (personnes âgées, personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires, communautés ethno-culturelles), diffusées dans des journaux, autres types d'imprimés et sur Internet • Présentations devant des groupes cibles, lors de salons professionnels ou d'autres activités permettant de les rejoindre

LÉGENDE :

 Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
  Retard ou écart par rapport au budget
  Annulation ou report à un exercice ultérieur

Principales stratégies de soutien prévues 2006-2007 à 2010-2011 (à l'appui des stratégies d'entreprise)	Indicateurs de rendement clés (Mesure / Cible)
<ul style="list-style-type: none"> Mise à niveau des outils d'intervention, soit ROADMAP II (application du système de remboursement des dépôts assurés), et mise à jour des méthodes concernant la conduite d'examens spéciaux et des processus d'examens préparatoires, ainsi que de la documentation connexe 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des méthodes de chargement des données relatives à ROADMAP II et intégration au site Web d'intervention terminés d'ici au 31 mars 2007  Documentation concernant les examens spéciaux validée d'ici au 31 mars 2007 
<ul style="list-style-type: none"> Mise à niveau du système de déclaration électronique 	<ul style="list-style-type: none"> Système de déclaration électronique mis à niveau et en place pour l'exercice comptable des primes 2007 
<ul style="list-style-type: none"> Mise à niveau de l'application d'exploitation de données, qui sous-tend l'analyse des risques de la SADC et la surveillance des institutions membres 	<ul style="list-style-type: none"> Application mise à l'essai et en place d'ici au 31 mars 2007 
<ul style="list-style-type: none"> Préparation d'une documentation sur la capacité de la SADC à intervenir en fonction de groupes affinitaires d'institutions membres 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation de la capacité d'intervention en fonction de groupes affinitaires terminée d'ici au 31 mars 2008 
<ul style="list-style-type: none"> Années II et III de la stratégie et du plan en matière de communications et de sensibilisation, qui s'étalent sur trois ans 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre réussie des années II et III de la stratégie d'ici au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008 respectivement 
<ul style="list-style-type: none"> Mise au point d'outils de sensibilisation aux produits financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Outils affichés sur le site Web de la SADC et diffusés par d'autres moyens à partir de 2006, le tout étant en place d'ici au 31 mars 2007 

FICHE DE RENDEMENT – 2006-2007

Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société

Stratégie d'entreprise	Activités permanentes / en cours (à l'appui des stratégies d'entreprise)
<p>Consolidation des relations avec les intervenants – <i>poursuivre les efforts de collaboration avec les intervenants afin de remplir au mieux le mandat de la Société. La SADC définit les intervenants comme étant les institutions membres, les déposants, les employés, les parlementaires, les organismes de réglementation, les autorités de surveillance et d'autres assureurs-dépôts au Canada ou à l'étranger.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche, en collaboration avec les institutions membres, des moyens de réduire leur fardeau réglementaire tout en optimisant les avantages de l'assurance-dépôts pour celles-ci • Poursuite des relations avec les intervenants (BSIF, Banque du Canada, ACFC, Autorité des marchés financiers, Communications Canada) • Amélioration des outils de communication avec le BSIF et d'autres partenaires stratégiques, et meilleure efficacité en matière de circulation de l'information • Conformité à l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF • Poursuite de la collaboration avec le BSIF en ce qui a trait à l'évaluation des risques (institutions membres en difficulté, partage d'informations) • Administration du <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i> • Participation aux comités mixtes externes (Comité consultatif supérieur (CCS), sous-CCS, Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), sous-CSIF) • Participation sur la scène internationale (par ex. : Association internationale des assureurs-dépôts ou d'autres organismes internationaux) • Services de centre d'appels fournis au BSIF et à l'ACFC (principe de recouvrement des coûts) • Participation au Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum • Étude des possibilités d'externalisation et de regroupement des ressources et renforcement des relations avec les ressources externes clés • Comptes rendus annuels sur les plans de la SADC et sur l'avancement de ses activités aux parlementaires et aux intervenants
<p>Maintien d'une saine gouvernance – <i>pour continuer à mériter la confiance du public, la SADC doit appuyer ses activités par des politiques de fonctionnement exhaustives. Elle sera ainsi en mesure de montrer qu'elle est bien gérée, qu'elle tient compte des risques majeurs auxquels elle s'expose, qu'elle remplit son mandat de manière efficace et efficiente et qu'elle se comporte en chef de file au chapitre de la gouvernance.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions du conseil d'administration et de ses comités permanents • Gestion stratégique • Gestion des risques de l'entreprise (GRE) • Cadre de gestion de projets • Vérification interne • Examen régulier des règlements administratifs de la SADC • Recherche des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficacité de la SADC • Conformité du conseil d'administration et de ses comités aux meilleures pratiques • Renforcement des pratiques de gouvernance en utilisant des repères et en procédant à des auto-évaluations • Amélioration des pratiques de gestion en matière de technologie de l'information, qu'il faudra mesurer à la lumière des meilleures pratiques du secteur • Mise en place du portail d'information d'entreprise à l'échelle de la Société • Passage à un nouveau système de gestion des documents qui accepte tout type de formats et s'intègre bien au portail d'information d'entreprise • Gestion de la continuité des opérations

LÉGENDE :

▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget ▼ Retard ou écart par rapport au budget ● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Principales stratégies de soutien prévues 2006-2007 à 2010-2011 (à l'appui des stratégies d'entreprise)	Indicateurs de rendement clés (Mesure / Cible)
<ul style="list-style-type: none"> Participation aux dernières étapes du projet de rationalisation des données du Comité de l'information financière (CIF) 	<ul style="list-style-type: none"> Exigences de la SADC, concernant la collecte et le partage des données, prises en compte dans les exigences du CIF en matière de déclaration des données d'ici au 31 mars 2008 ▲
<ul style="list-style-type: none"> Tenue d'assemblées publiques annuelles à l'intention des intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> Première assemblée publique annuelle au cours de l'exercice 2006-2007 ▲
<ul style="list-style-type: none"> Modification du <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Modification du <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i> terminée d'ici à mars 2007 ▲
<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec le ministère des Finances et d'autres organismes d'Ottawa pour mettre en œuvre les modifications nécessaires de la Loi sur la SADC 	<ul style="list-style-type: none"> Modifications de la Loi sur la SADC, découlant de l'examen, en 2006, de la <i>Loi sur les banques</i>, prises en compte dans les plans et les activités de la SADC ▲
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une <i>Politique de communications</i> de la SADC 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Politique de communications</i> approuvée par le conseil d'administration de la SADC d'ici au 31 mars 2007 ▲
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des mesures du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) en matière de gouvernance concernant les sociétés d'État, qui s'appliquent à la SADC ; évaluation de l'incidence de mesures telles que le régime de « certification » annuelle des contrôles internes 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre, en temps opportun, des mesures du SCT qui s'appliquent à la SADC ▲ Régime d'attestation ou de certification annuelle des contrôles internes mis en œuvre d'ici au 31 mars 2008 ▼
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la stratégie et du plan des Ressources humaines (RH) révisés 	<ul style="list-style-type: none"> Activités de la stratégie et du plan des RH mises en œuvre selon les échéances fixées dans ce plan ▲
<ul style="list-style-type: none"> Processus de reddition de compte annuel à l'appui de la Gestion des risques d'entreprise (GRE), que sous-tend un programme d'auto-évaluation et de gestion des risques à l'échelle de la SADC 	<ul style="list-style-type: none"> Processus de reddition de compte annuel à l'appui de la GRE mis en œuvre d'ici au 31 mars 2007 ▲
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'exploitation des Systèmes informatiques (SI), qui sous-tend le plan stratégique des SI 	<ul style="list-style-type: none"> Activités du plan des SI mises en œuvre selon les échéances fixées dans ce plan ▼
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place, à l'échelle de la Société, d'un cadre permettant à la SADC de s'assurer de sa conformité aux lois, à la réglementation, aux lignes directrices et autres exigences qui la gouvernent 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre de conformité mis en place d'ici au 31 mars 2008 ▲
<ul style="list-style-type: none"> Mise à l'essai des activités de gestion de la continuité des opérations et, selon les résultats, amélioration des systèmes de la SADC sur le lieu de reprise des opérations 	<ul style="list-style-type: none"> Première mise à l'essai des plans de continuité des opérations et amélioration des systèmes terminées d'ici au 31 mars 2007 ▲

REVUE FINANCIÈRE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, est entrée en vigueur à la SADC le 1^{er} avril 2005. Cette note d'orientation exige la consolidation de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote. En conséquence, les états financiers consolidés de la SADC intègrent les résultats de la Société et ceux d'Adelaide Corporation (ACC), une EDDV dont elle est réputée être le bénéficiaire principal.

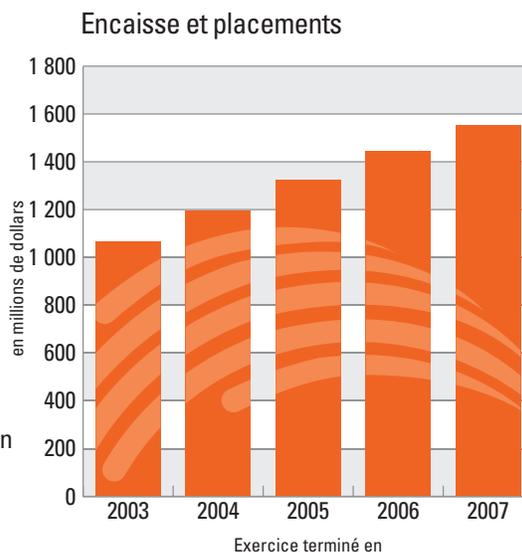
La consolidation d'ACC entraîne une augmentation de l'actif de 1,5 million de dollars (3,0 millions en 2006) et du passif de 24 000 dollars (1,8 million en 2006), ainsi qu'une hausse des revenus de 569 000 dollars (800 000 dollars en 2006) et des dépenses de 283 000 dollars (3,7 millions en 2006). De ce fait, les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1,5 million de dollars (1,2 million en 2006).

Le droit que détient la Société dans ACC est lié à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty (CTCG) et de la Société d'hypothèques Central Guaranty (devenue ACC). Le 31 décembre 1992, la SADC a facilité le virement de l'actif des deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à La Banque Toronto-Dominion en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus. Le règlement de la faillite a en outre été facilité par l'octroi d'un prêt de 1,6 milliard de dollars à ACC, afin que cette dernière acquière la plupart de l'actif résiduel de CTCG. ACC se doit de gérer ses éléments d'actif et de procéder à leur cession de façon méthodique et rapide, afin d'optimiser le remboursement du prêt accordé par la SADC.

POINTS SAILLANTS DU BILAN CONSOLIDÉ

Encaisse et placements

Au 31 mars 2007, le solde combiné de l'encaisse et des placements de la SADC s'établissait à 1,554 milliard de dollars, soit 214 millions de dollars en liquidités et placements à court terme et 1,340 milliard de dollars en placements. Ce sont 107 millions de dollars de plus qu'au 31 mars 2006, date à laquelle le solde combiné de l'encaisse et des placements s'élevait à 1,447 milliard de dollars, soit 131 millions en liquidités et placements à court terme et 1,316 milliard en placements. Le rendement moyen pondéré était de 4,01 pour 100 au 31 mars 2007, comparativement à 3,43 pour 100 au 31 mars 2006. La provenance et l'utilisation de l'encaisse sont décrites de façon détaillée dans l'état des flux de trésorerie.



La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- le portefeuille de placement constitue la première source de financement de toute activité d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* (« Lignes directrices ») émises par le ministre des Finances. En vertu des politiques en matière de risques financiers approuvées par son conseil d'administration, la SADC ne peut investir que dans des titres qui atteignent ou dépassent les critères de qualité du crédit définis dans les Lignes directrices. De même, ces politiques limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximum des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

Au cours de l'exercice, la SADC a révisé ses politiques en matière de risques financiers de manière à restreindre ses placements à des titres d'État et des titres garantis par les gouvernements provinciaux. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A. Les placements dont le terme est supérieur à trois ans consistent uniquement en titres d'État.

Réclamations nettes à recouvrer et recouvrements futurs

Les réclamations à recouvrer ont diminué de 4,4 millions de dollars pour s'établir à 1,0 million. Au cours de l'exercice, la Société a recouvré des réclamations totalisant 5 millions de dollars et procédé à la reprise de sa provision pour réclamations à recouvrer de 600 000 dollars.

Les liquidateurs des institutions faillies gèrent actuellement un actif résiduel d'environ 18 millions de dollars. En plus de ses réclamations nettes à recouvrer, la SADC envisage d'autres recouvrements possibles de l'ordre de 16 millions de dollars, dans le cadre de ces dossiers de liquidation, ce qui porterait le total des recouvrements futurs à environ 17 millions de dollars. Ces montants supplémentaires éventuels représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car le moment et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Il est toujours très difficile de prédire la date et le montant des recouvrements à venir. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif ou d'éléments d'actif particuliers d'institutions faillies, ainsi qu'à la qualité des éléments d'actif résiduels non liquides.

Réclamations à recouvrer et recouvrements et pertes concernant des réclamations et des prêts liés à l'actif d'institutions membres faillies

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC	Recouvre- ments de la SADC au 31 mars 2007	Prévisions de recouvre- ments futurs pour la SADC	Prévisions de pertes (gains) pour la SADC	
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	en pourcentage des réclamations et des prêts (valeur nominale)	en pourcentage des réclamations et des prêts (VAN) ^a
La Compagnie Trust Standard (liquidation formelle – 1991)	1 164	967	14	16 %	33 %
Adelaide Capital Corp. (accord de crédit et de gestion – 1992)	1 588	1 484	2	6 %	15 %
Société d'Hypothèque Security Home (liquidation formelle – 1996)	42	43	1	(5 %)	18 %

^a Toutes les rentrées de fonds sont actualisées sur une base annuelle, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette (VAN).

Impôt sur les bénéfices

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ses bénéfices proviennent principalement des intérêts sur encaisse et placements. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le revenu net aux fins du calcul de l'impôt. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. Au 31 mars 2007, la charge d'impôts de la SADC s'élevait à 10,8 millions de dollars, et le montant d'impôt qu'elle devait payer était de 7,1 millions de dollars (compte tenu des acomptes provisionnels effectués durant l'exercice).

Les actifs et les passifs d'impôts futurs que constate la SADC correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale.

De plus, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts sont constatées, sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque la réalisation de ces économies est plus probable qu'improbable. Suivant la recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'actif d'impôts futurs est réévalué chaque année. Au 31 mars 2007, cet actif s'élevait à 1,7 million de dollars, en baisse de 525 000 dollars par rapport au 31 mars 2006.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Au 31 mars 2007, la provision était de 600 millions de dollars, soit au même niveau qu'au 31 mars 2006.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a eu recours aux statistiques de probabilité de Moody's et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique, tandis que pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à Moody's KMV, société chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de

liquidation de ses institutions membres depuis que cette dernière est tenue, conformément aux modifications apportées à sa loi constitutive en 1987, de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987, et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer dans l'avenir.

La SADC reconnaît que, pour bien fonctionner, un régime d'assurance-dépôts sain a besoin de ressources financières adéquates.

Durant l'exercice 2006-2007, les statistiques de défaillance servant à l'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts montrent une tendance à la baisse que corrige la croissance du volume des dépôts assurés par la SADC.

Financement ex ante

La SADC reconnaît que, pour bien fonctionner, un régime d'assurance-dépôts sain a besoin de ressources financières adéquates. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle s'expose. Durant l'exercice 2003-2004, le conseil d'administration de la SADC a jugé qu'un financement *ex ante* serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Il a par ailleurs été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait au financement *ex ante*. La fourchette cible du financement *ex ante* est actuellement établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, ce qui se traduit par un montant d'environ 1,8 à 2,3 milliards de dollars si l'on se fonde sur le volume des dépôts assurés au 30 avril 2006. Au 31 mars 2007, le niveau était de 1,55 milliard de dollars ou 34 points de base des dépôts assurés.

Selon les prévisions actuelles présentées dans le *Plan d'entreprise 2007-2008 à 2011-2012* de la SADC, le premier niveau de la fourchette cible sera atteint au cours de l'exercice 2012-2013.

SOMMAIRE DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

La SADC a terminé l'exercice 2006-2007 avec des **bénéfices non répartis** de 949,8 millions de dollars. À la fin de l'exercice, les **revenus** ont totalisé 131,7 millions de dollars. Cette somme, dont on a retranché des frais d'exploitation de 22,1 millions et des rajustements de 4,3 millions de dollars, porte le **bénéfice net** à 105,3 millions de dollars pour l'exercice.

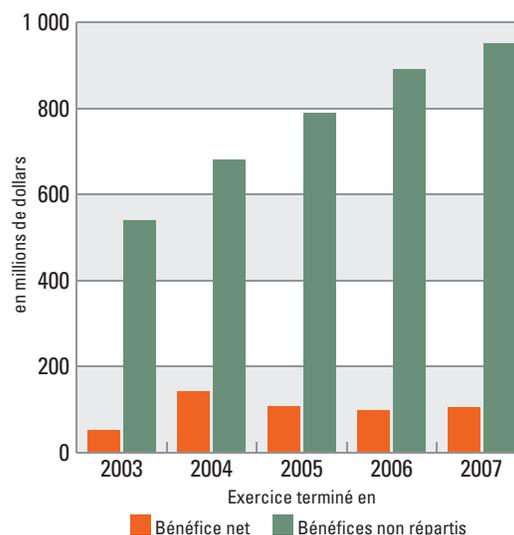
Le **revenu en primes** a atteint 74,8 millions de dollars en 2006-2007, comparativement à 64,6 millions en 2005-2006.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC, qui classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification.

Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les taux de prime en vigueur à l'exercice comptable des primes 2006 étaient les mêmes qu'en 2005, soit :

- Catégorie 1 : 1/72 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 2 : 1/36 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 3 : 1/18 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 4 : 1/9 pour 100 des dépôts assurés

Bénéfice net et bénéfices non répartis



2

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification pour l'exercice comptable des primes 2006 et pour les quatre exercices précédents.

Répartition des institutions membres par catégorie de tarification et exercice comptable des primes, de 2002 à 2006 – en pourcentage

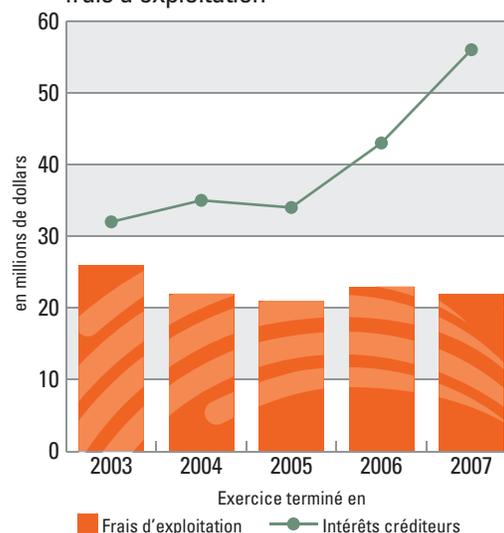
Catégorie de tarification	Exercice comptable des primes				
	2002 (%)	2003 (%)	2004 (%)	2005 (%)	2006 (%)
1	78	63	78	81	84
2	14	33	18	18	14
3	7	3	3	0	2
4	1	1	1	1	0

La SADC continue d'enregistrer des intérêts sur encaisse et placements qui suffisent à appuyer ses activités. Les **intérêts sur encaisse et placements** ont atteint 55,9 millions de dollars en 2006-2007, soit 12,8 millions de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par des soldes de trésorerie et des rendements moyens plus élevés durant l'exercice.

Au 31 mars 2007, les **frais d'exploitation** s'élevaient à 22,1 millions de dollars (comparativement à 22,9 millions en 2005-2006). Cette diminution des frais d'exploitation est due essentiellement à des honoraires et des traitements et autres frais de personnel moins élevés, ainsi qu'à des recouvrements de coûts plus élevés qu'en 2005-2006.

Les coûts liés aux recouvrements provenant d'autres organisations sont déqualifiés des frais d'exploitation de la SADC. La SADC fournit des services de centre d'appels à l'ACFC et au BSIF selon le principe du recouvrement des coûts. De plus, l'Autorité des marchés financiers du Québec contribue à la campagne de sensibilisation du public de la SADC. En 2006-2007, la SADC a comptabilisé des recouvrements totalisant 878 000 dollars (618 000 en 2005-2006).

Intérêts créditeurs par rapport aux frais d'exploitation



RÉSULTATS PAR RAPPORT AU PLAN D'ENTREPRISE 2006-2007

Bilan

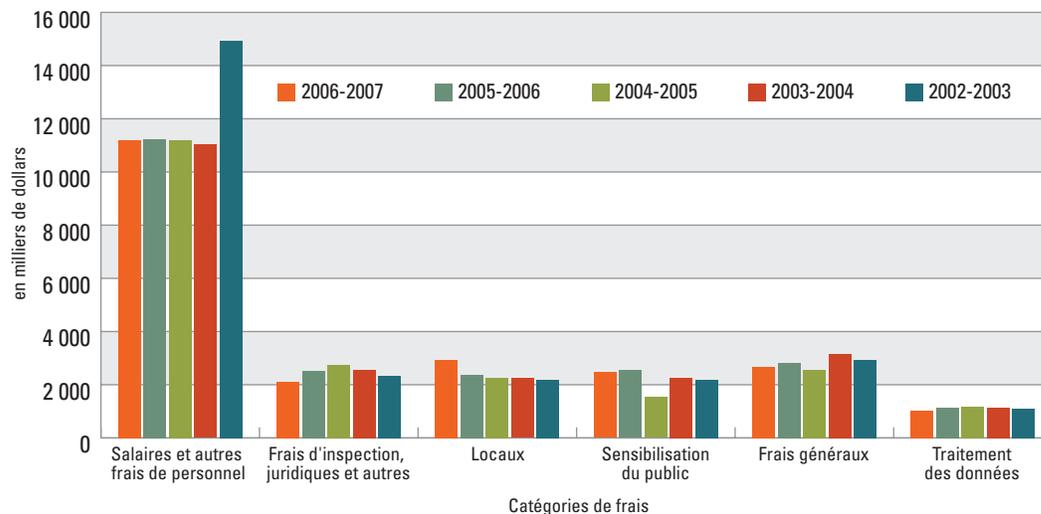
Au 31 mars 2007, l'**actif** totalisait 1,560 milliard de dollars, comparativement à 1,563 milliard prévu dans le plan. Cet écart négatif de 3 millions de dollars résulte essentiellement d'une encaisse et de placements moins élevés que prévu.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Au cours de l'exercice, les **revenus** ont totalisé 132 millions de dollars, soit 12 millions de plus que prévu dans le plan. Cet écart est dû au montant plus élevé que prévu du revenu en primes, des intérêts sur encaisse et placements et des autres revenus.

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007, le **bénéfice net** a été de 3 millions de dollars supérieur aux prévisions. Cet écart positif s'explique en premier lieu par l'augmentation plus marquée que prévu de l'ensemble des revenus et par des frais d'exploitation inférieurs aux prévisions, que contrebalancent des recouvrements de sommes radiées moins élevés que prévu.

Frais d'exploitation

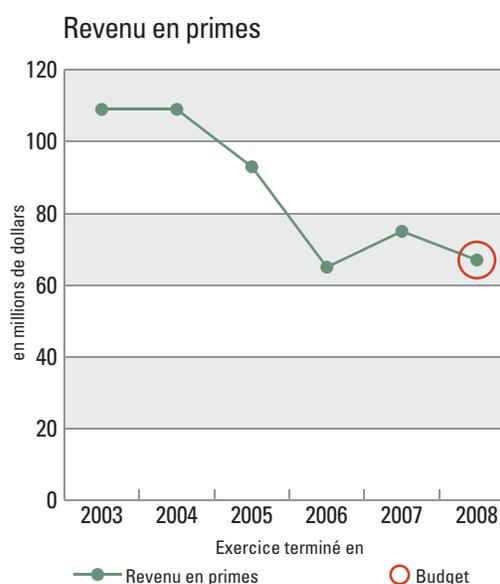


Durant l'exercice, les frais d'exploitation de la SADC se sont élevés à 22 millions de dollars, comparativement aux 23 millions prévus dans le plan. Cet écart positif s'explique par la réduction plus marquée que prévu des dépenses au chapitre des honoraires, des frais généraux et du traitement des données.

Les **bénéfices non répartis**, de 950 millions de dollars en fin d'exercice, étaient de 55 millions de dollars supérieurs au plan. Cet écart reflète un solde d'ouverture qui dépasse de 52 millions de dollars les prévisions pour ce poste, en raison d'un redressement moins élevé que prévu de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts en 2005-2006. Il était alors prévu que cette provision s'élèverait à 650 millions de dollars alors que la provision réelle s'établissait à 600 millions de dollars, créant ainsi un écart positif dans les bénéfices non répartis.

Plan d'entreprise 2007-2008 à 2011-2012

Compte tenu de la solide situation financière dont jouit la SADC et du niveau relativement stable du risque que représente l'ensemble des institutions membres, il est prévu que les taux de prime demeureront à leur niveau actuel. Le revenu en primes de l'exercice 2007-2008 devrait donc se chiffrer à 67 millions de dollars. La Société s'attend également à ce que les intérêts sur encaisse et placements, ainsi que les autres revenus s'élèvent à 63 millions de dollars, ce qui devrait porter le total de ses revenus à 130 millions de dollars. Comme les frais d'exploitation de la Société, déduction faite des recouvrements de sommes radiées, devraient atteindre 10 millions de dollars, le bénéfice net avant impôt devrait correspondre à 120 millions de dollars.



Au 31 mars 2008, l'encaisse et les placements ainsi que les bénéfices non répartis devraient atteindre respectivement 1,666 milliard et 1,053 milliard de dollars. On prévoit également qu'au 31 mars 2008 le financement *ex ante* sera de 1,653 milliard de dollars, soit 35 points de base des dépôts assurés au 31 mars 2008. Suivant les hypothèses actuelles, la SADC prévoit atteindre le premier niveau de la fourchette cible du financement *ex ante* (soit 40 points de base du total des dépôts assurés) à l'exercice 2012-2013.

Au cours des cinq ans sur lesquels porte son plan d'entreprise courant, la SADC s'attend à enregistrer un revenu en primes global de 359 millions de dollars et des intérêts sur encaisse et placements de l'ordre de 359 millions de dollars. Pendant la même période, la Société s'attend à ce que ses frais d'exploitation totalisent 123 millions de dollars.

À la fin de la période de planification (au 31 mars 2012), l'encaisse et les placements devraient s'élever à 2,097 milliards de dollars et les bénéfices non répartis à 1,477 milliard de dollars.

Les prévisions du *Plan d'entreprise 2007-2008 à 2011-2012* de la SADC reposent sur diverses hypothèses. C'est pourquoi les chiffres réels pourraient s'écarter suffisamment des chiffres du plan pour qu'on doive en tenir compte.

Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Les prévisions relatives au revenu en primes supposent que les taux de prime demeureront à leur niveau actuel jusqu'à l'exercice 2011-2012. Pour les besoins de notre planification, la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification devrait correspondre au classement prévu des institutions membres à l'exercice comptable des primes 2007 (exercice 2007-2008 de la SADC), et la croissance annuelle des dépôts assurés devrait être de 3 pour 100. Les taux de prime sont fixés chaque année en tenant compte de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique et financière, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* par rapport à la fourchette cible.
- Les prévisions relatives aux intérêts sur encaisse et placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen égal à 4 pour 100.
- On suppose par ailleurs qu'aucune institution membre ne déclarera faillite au cours de la période de référence et que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts demeurera de 600 millions de dollars.

Futures modifications des normes comptables

Comme l'indique la note 2 afférente aux états financiers, les nouvelles normes comptables qui suivent, publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), sont entrées en vigueur à la SADC le 1^{er} avril 2007 : chapitre 3855, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* ; chapitre 3861, *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation* ; chapitre 1530, *Résultat étendu*.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a publié les deux normes suivantes : Chapitre 3862, *Instruments financiers – Informations à fournir* ; chapitre 3863, *Instruments financiers – Présentation*. Ces normes entreront en vigueur à la SADC le 1^{er} avril 2008. La Société étudie actuellement quelle sera leur incidence. D'ici là, elle continuera d'appliquer le chapitre 3861 à l'exercice 2007-2008.

La SADC évalue l'incidence qu'auront ces normes sur son information financière.

(en millions de dollars)

	Plan d'entreprise 2007-2008	Chiffres réels 2006-2007 ^a	Plan d'entreprise 2006-2007 ^a
Bilan consolidé (31 mars)			
Actif			
Encaisse et placements	1 666	1 554	1 558
Créances	1	2	1
	1 667	1 556	1 559
Immobilisations corporelles	2	2	2
Réclamations à recouvrer	–	1	–
	1 669	1 559	1 561
Actif d'impôts futurs	1	1	2
Actif total	1 670	1 560	1 563
Passif			
Créditeurs	5	3	8
Impôts sur le bénéfice à payer	12	7	10
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	600	600	650
	617	610	668
Bénéfices non répartis	1 053	950	895
Total du passif et des bénéfices non répartis	1 670	1 560	1 563
État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (exercice terminé le 31 mars)			
Revenu			
Primes	67	75	67
Intérêts sur encaisse et placements	63	56	53
Autres	–	1	–
	130	132	120
Dépenses			
Frais d'exploitation nets	23	22	23
Redressement des provisions pour pertes	–	(1)	–
Recouvrement de sommes radiées	(13)	(6)	(16)
	10	15	7
Bénéfice net avant réduction de l'actif d'impôts futurs / de la charge d'impôt	120	117	113
Réduction de l'actif d'impôts futurs / de la charge d'impôt	13	11	10
Bénéfice net	107	106	103
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	946	844	792
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	1 053	950	895

^a Comme il en a été question précédemment, la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, est entrée en vigueur à la SADC le 1^{er} avril 2005. Cette note d'orientation exige la consolidation d'ACC (une entité à détenteurs de droits variables) dans les états financiers de la SADC. Les résultats réels ainsi que les chiffres du plan d'entreprise 2007-2008 présentés dans le présent tableau reflètent donc cette modification des conventions comptables de la SADC. À des fins de comparabilité, les chiffres susmentionnés du plan d'entreprise 2006-2007 ont été redressés pour tenir également compte de cette modification.

DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA GRE À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 6 juin 2007

Le conseil d'administration de la SADC s'appuie sur la présente déclaration pour s'acquitter des responsabilités qui lui échoient en vertu du principe 16 de la Charte du conseil d'administration de la SADC concernant la gestion des risques de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2006-2007, la direction a, dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise qu'elle a mis en place :

- recensé et évalué les principaux risques auxquels s'expose la SADC et remis au Comité de vérification du conseil et au conseil des rapports explicatifs sur ces risques ;
- révisé les politiques de la SADC à l'égard de chacun des principaux risques pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes, et soumis au besoin de nouvelles politiques ou des politiques révisées à l'examen du Comité de vérification et à l'approbation par le conseil ;
- élaboré de nouvelles activités visant à optimiser la gestion de chacun des principaux risques et fait le suivi de leur réalisation.

À la lumière du travail réalisé par la direction au cours de l'exercice 2006-2007 de la SADC et de notre connaissance des activités de la Société au 31 mars 2007, nous déclarons que :

- La SADC s'est dotée de politiques appropriées et prudentes concernant la gestion de ses risques et que ces politiques sont respectées. À la suite des modifications qu'il a apportées à la politique en matière de risque de crédit le 7 mars 2007, le conseil d'administration a approuvé un plan de transition qui permet à la Société de maintenir ses positions de risque préexistantes à l'égard des effets de commerce, jusqu'à leur échéance, la dernière échéance étant survenue le 19 avril 2007.
- La SADC dispose d'un processus de gestion des risques de l'entreprise efficace.

Pour arriver à ces conclusions, la direction a : fait preuve d'un jugement prudent ; veillé à ce qu'ait lieu un nombre raisonnable d'évaluations ; et appliqué la notion d'importance de la manière envisagée au principe 16 de la Charte du conseil. Par ailleurs, le processus de gestion des risques de l'entreprise est régulièrement validé par les Services de vérification et de consultation de la SADC.

Le président et chef de la direction



Guy L. Saint-Pierre

La vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques
Présidente du Comité de gestion des risques de l'entreprise



Michèle Bourque



La SADC continue d'enregistrer des intérêts sur encaisse et placements qui suffisent à appuyer ses activités.

3 ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA SADC

Le 6 juin 2007

La direction répond des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Parmi les montants qui y figurent, les plus importants sont la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, la provision pour garanties, l'actif d'impôts futurs et la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques du Canada* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

Le président et chef de la direction,



Guy L. Saint-Pierre

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier,



Thomas J. Vice



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2007 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Ronald C. Thompson, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 4 mai 2007

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES AFFÉRENTES

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA BILAN CONSOLIDÉ

31 mars

(en milliers de dollars)

	Note	2007	2006
ACTIF			
Encaisse et placements à court terme	3	213 646 \$	131 381 \$
Placements	4	1 340 457	1 315 928
Créances et autres sommes à recevoir		1 881	1 818
		1 555 984	1 449 127
Immobilisations corporelles		1 613	1 822
Réclamations à recouvrer – net	5, 6	1 008	5 366
Actif d'impôts futurs	9	1 719	2 244
		1 560 324 \$	1 458 559 \$
PASSIF			
Créditeurs et charges à payer		3 446 \$	10 290 \$
Impôts sur le bénéfice à payer	9	7 080	3 766
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	6	600 000	600 000
		610 526	614 056
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS			
		949 798	844 503
		1 560 324 \$	1 458 559 \$
<i>Passif éventuel et engagements</i>	13, 14		

(Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.)

Approuvé par le conseil d'administration :



Un administrateur



Un administrateur

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Note	2007	2006
REVENUS			
Primes	10	74 832 \$	64 568 \$
Intérêts sur encaisse et placements		55 860	43 055
Autres		1 064	1 997
		131 756	109 620
DÉPENSES			
Frais d'exploitation	11	22 081	22 910
Augmentation (diminution) des provisions pour pertes	6	(742)	41 640
Recouvrements de sommes radiées		(6 249)	(13 148)
		15 090	51 402
Bénéfice net avant impôts		116 666	58 218
Charge d'impôts	9	10 846	3 766
Réduction de l'actif d'impôts futurs	9	525	2 549
		11 371	6 315
Bénéfice net		105 295	51 903
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		844 503	792 600
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice		949 798 \$	844 503 \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.)

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Primes perçues	74 832 \$	64 568 \$
Réclamations recouvrées	4 958	15 678
Intérêts perçus	53 102	40 204
Recouvrements de sommes radiées	6 249	13 148
Autres sommes reçues	1 412	8 891
Impôts payés	(7 532)	—
Paiements au titre de garanties	(158)	(802)
Paiements à des fournisseurs et à des employés	(28 826)	(22 176)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	104 037	119 511
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats de titres et de dépôts à terme	(1 350 748)	(923 661)
Échéance de titres et de dépôts à terme	1 328 976	705 011
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(21 772)	(218 650)
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	82 265	(99 139)
Solde au début de l'exercice	131 381	230 520
Solde à la fin de l'exercice	213 646 \$	131 381 \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.)

3

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2007

1 – Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (« Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, et d'encourager la stabilité du système financier canadien. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de minimiser les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte sous forme de titres d'emprunt constituent des obligations du Canada.

Les présents états financiers consolidés comprennent les résultats de la Société et d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables (EDDV).

2 – Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers. Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

Méthode de consolidation. Les présents états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société et, conformément à la note d'orientation NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (voir la note 7), les

états financiers de ACC, une EDDV dont la Société est réputée être le principal bénéficiaire. Les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

Recours à des estimations. Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Le principal élément qui nécessite le recours à des estimations est la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société revoit ses estimations chaque année. Même si ces estimations se fondent sur les données disponibles les plus fiables, il se pourrait qu'à court terme, les chiffres réels diffèrent sensiblement de ces estimations, compte tenu de certains événements et de diverses incertitudes, dont l'importance des pertes que la Société subit par suite de la faillite d'institutions membres et le moment où ces pertes se produisent.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, les chiffres réels diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander l'augmentation ou la réduction, selon le cas, du taux de prime annuel imposé aux institutions membres. De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

Encaisse, placements à court terme et placements. La Société classe les placements ayant un terme à courir de moins de 90 jours dans la catégorie des placements à court terme, et ceux dont le terme à courir est d'au moins 90 jours dans la catégorie des placements.

La Société effectue ses placements auprès de contreparties bien cotées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a décerné une cote minimale. En vertu de ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements à des titres d'État et des titres garantis par les gouvernements provinciaux. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A au moment de l'acquisition des placements. Les placements dont le terme est supérieur à trois ans consistent uniquement en titres d'État.

Étant donné que la Société entend les conserver jusqu'à échéance, les placements à court terme et les placements dans des titres négociables et des dépôts à terme sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement du coût. En cas

3

de diminution importante et durable de la valeur d'un placement, la valeur du placement est réduite à la date de la perte de valeur. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés dans les livres de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les primes et les escomptes sur placements font l'objet d'un amortissement linéaire.

Réclamations à recouvrer. La Société réclame aux institutions membres en faillite les montants qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, elle dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation. La Société inscrit ses réclamations à recouvrer à leur valeur de réalisation nette.

Dans certains cas, s'il reste un surplus après le paiement en entier de toutes les réclamations, la Société peut avoir le droit de toucher une quote-part des montants qui excèdent le chiffre de ses réclamations. Le cas échéant, ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation sont inscrites au poste des autres revenus.

Provisions pour pertes et garanties. La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes et garanties décrites ci-dessous :

Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer – La provision pour pertes sur réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la Société.

La Société radie, en partie ou en totalité, les réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenues des mauvaises créances. Il arrive que la Société en vienne à recouvrer des sommes au titre de prêts et de réclamations qui avaient été radiés. Dans ce cas, elle inscrit d'abord ces sommes au poste des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire ne soit comptabilisé comme autres revenus.

Provision pour garanties – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu : i) du volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la Société a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La Société calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la Société est tenue de remplir son mandat de manière à minimiser ses risques de perte.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de redressement des provisions pour pertes de l'exercice au cours duquel elle survient.

Revenu en primes. Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Autres revenus. Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres (réclamations à recouvrer) dépasse le montant des réclamations. Ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation d'une institution membre sont inscrites au poste des autres revenus quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

Régime de retraite. Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. Les cotisations de la Société sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Cette charge représente la totalité des obligations de la Société en matière de régime de retraite. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du Régime de pension de retraite de la fonction publique.

3

Avantages sociaux futurs. Les employés ont droit à certains avantages sociaux non liés à la pension, déterminés en vertu de leurs conditions d'emploi. Au fur et à mesure que l'employé acquiert le droit à ces avantages, ceux-ci sont comptabilisés à titre de passif.

Impôt sur les bénéfiques. La Société utilise la méthode de comptabilisation de l'actif et du passif aux fins du calcul de l'impôt sur les bénéfiques. Les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. De plus, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts, y compris les pertes fiscales inutilisées reportées sur les exercices ultérieurs, sont constatées, sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque la réalisation de ces économies est plus probable qu'improbable. Les impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du bilan.

Futures modifications des normes comptables. Les nouvelles normes qui suivent, publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), sont entrées en vigueur à la Société le 1^{er} avril 2007 : Chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* ; chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation* ; chapitre 1530 – *Résultat étendu*.

Conformément à ces normes, tous les actifs financiers doivent être classés dans les catégories « détenus à des fins de transaction », « détenus jusqu'à leur échéance », « disponibles à la vente » et « prêts et créances ». Les passifs financiers doivent être classés dans les catégories « détenus à des fins de transaction » et « autres passifs financiers ». À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur dans le bilan consolidé. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers classés dans les catégories « prêts et créances », « détenus jusqu'à leur échéance » et « autres passifs financiers » doivent être évalués au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les instruments financiers disponibles à la vente et détenus à des fins de transaction continueront d'être évalués à leur juste valeur. Toute variation dans la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction devra être constatée dans le bénéfice net consolidé, alors que toute variation dans la juste valeur d'actifs disponibles à la vente le sera dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou aliénés, ou que leur dépréciation engendre une baisse durable de la juste valeur. Le résultat étendu comprendra le bénéfice net consolidé et les autres éléments du résultat étendu de la Société. Le cumul des autres éléments du résultat étendu sera présenté dans le bilan consolidé, après impôts, comme un nouvel élément de l'avoir.

Les dérivés doivent être comptabilisés dans le bilan consolidé à leur juste valeur, y compris les dérivés incorporés à des instruments financiers ou à d'autres contrats mais qui ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques du contrat hôte.

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent être immédiatement passés en charge dans le bénéfice net consolidé. Dans le cas d'instruments financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, les coûts de transaction peuvent être reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ou immédiatement passés en charge dans le poste du bénéfice net consolidé.

Comme l'exigent ces nouvelles normes comptables, les informations des périodes antérieures ne seront pas retraitées. Les ajustements transitoires résultant de l'adoption de ces nouvelles normes se refléteront dans les soldes d'ouverture des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1^{er} avril 2007. La Société travaille à la détermination de ces ajustements transitoires.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a publié les deux normes suivantes : chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*. La Société étudie actuellement l'incidence de ces normes, qui entreront en vigueur à la Société le 1^{er} avril 2008. D'ici-là, le chapitre 3861 continuera de s'appliquer à l'exercice 2007-2008.

3 – Encaisse et placements à court terme

Les placements à court terme comportent un terme à courir de moins de 90 jours à la fin de l'exercice, et constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2007			31 mars 2006		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Bons du Trésor	94 632 \$	4,28 %	46	19 697 \$	3,10 %	6
Obligations	9 216	3,03 %	31	82 572	2,46 %	62
Effets de commerce	105 987	4,21 %	58	26 741	3,87 %	71
Encaisse	64			1 193		
Total partiel	209 899			130 203		
Intérêts courus	3 747			1 178		
Total	213 646 \$	4,19 %	51	131 381 \$	2,85 %	55

4 – Placements

Les placements comportent un terme à courir d'au moins 90 jours à la fin de l'exercice, et constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2007			31 mars 2006		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Bons du Trésor	787 176 \$	4,20 %	212	745 319 \$	3,51 %	214
Obligations	514 249	3,64 %	542	526 549	3,45 %	733
Billets à ordre	22 535	4,16 %	223	30 321	4,02 %	156
Total partiel	1 323 960			1 302 189		
Intérêts courus	16 497			13 739		
Total	1 340 457 \$	3,98 %	341	1 315 928 \$	3,49 %	427

5 – Réclamations à recouvrer – net

	31 mars 2007	31 mars 2006
	(en milliers de dollars)	
Réclamations à recouvrer	1 008 \$	5 966 \$
Provision pour pertes	–	(600)
Réclamations à recouvrer - net	1 008 \$	5 366 \$

6 – Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2007, et présente les totaux correspondants au 31 mars 2006.

	31 mars 2007			31 mars 2006	
	(en milliers de dollars)				
	Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	Provision pour garanties	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	Total	Total
Début de l'exercice	600 \$	300 \$	600 000 \$	600 900 \$	561 100 \$
Sommes versées	–	(158)	–	(158)	(802)
Sommes radiées	–	–	–	–	(1 038)
Redressement des provisions pour pertes	(600)	(142)	–	(742)	41 640
Fin de l'exercice	– \$	– \$	600 000 \$	600 000 \$	600 900 \$

Le solde de la provision pour garanties est inclus dans le poste des créditeurs et charges à payer du bilan consolidé.

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

7 – Entités à détenteurs de droits variables

Depuis le 1er avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC-15 de l'ICCA. Cette note exige la consolidation de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote.

Selon la NOC-15, est réputée à droits variables toute entité qui ne possède pas suffisamment d'instruments de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans un soutien financier subordonné, ou dont les détenteurs des instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. ACC répond à la définition d'une EDDV. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV ; le principal bénéficiaire d'une EDDV s'entend d'une entité qui doit assumer la plupart des pertes prévues de l'EDDV ou qui recevra la plupart des rendements résiduels prévus de cette dernière, ou les deux. La Société est réputée être le principal bénéficiaire d'ACC. Par conséquent, aux fins de la comptabilité, ACC est consolidée dans les états financiers de la Société.

Le droit que détient la Société dans ACC est lié à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty (CTCG) et de la Société d'hypothèques Central Guaranty (devenue ACC). Le 31 décembre 1992, la SADC a facilité le virement de l'actif des deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à La Banque Toronto-Dominion en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus, et en accordant également un prêt de 1,6 milliard de dollars à ACC afin que cette dernière acquière la plupart de l'actif résiduel de la CTCG. ACC se doit de gérer son actif et de procéder à la cession de ses éléments de façon méthodique et rapide, afin d'optimiser le remboursement du prêt accordé par la SADC.

La consolidation d'ACC dans les états financiers de la Société entraîne une augmentation de l'actif de 1,5 million de dollars (3,0 millions en 2006) et du passif de 24 000 dollars (1,8 million en 2006), ainsi qu'une hausse des revenus de 569 000 dollars (800 000 en 2006) et des dépenses de 283 000 dollars (3,7 millions en 2006). De ce fait, les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1,5 million de dollars (1,2 million de dollars en 2006).

3

8 – Instruments financiers et gestion des risques

Risque de crédit. La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements à court terme et de ses placements. Elle minimise ce risque en se conformant aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (émises par le ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État), en investissant dans des instruments financiers de qualité et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.

Les réclamations à recouvrer touchent des institutions membres devenues insolvable. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation.

Juste valeur. Si l'on fait exception de l'encaisse, des placements à court terme et des placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses actifs et passifs financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur dont il est question ci-après sont établies au 31 mars 2007 ; elles comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme et des placements autres qu'en obligations, des créances et des créditeurs se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée à l'échéance.

Les placements en obligations de la Société, y compris ceux dont le terme à courir est de moins de 90 jours, consistent en des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés d'État. Au 31 mars 2007, la juste valeur de ces placements établie d'après les prix observables du marché s'élève à 526 millions de dollars (609 millions en 2006), soit un montant proche de leur valeur comptable de 528 millions de dollars (614 millions en 2006).

La valeur comptable des réclamations à recouvrer se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des remboursements prévus au titre des réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les renseignements que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

La valeur comptable de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure

estimation que la Société puisse faire des pertes qu'elle risque de subir du fait de ses activités d'assurance des dépôts assurés détenus par ses institutions membres.

9 – Impôt sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ce sont les intérêts créditeurs sur l'encaisse et les placements qui constituent la principale source de revenu imposable de la Société. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le revenu net aux fins du calcul de l'impôt. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la Société n'est pas imposable.

Le rapprochement de la charge d'impôts de la Société, laquelle charge est liée au revenu net de la Société, est constaté comme suit :

	31 mars 2007	31 mars 2006
(en milliers de dollars)		
Taux d'imposition prévu par la loi	32 %	32 %
Charge d'impôts selon le taux d'imposition prévu par la loi	37 333 \$	18 630 \$
Augmentation (diminution) découlant de :		
Revenu en primes non imposable	(23 946)	(20 662)
Recouvrement de sommes radiées	(2 000)	(4 207)
Augmentation (diminution) des provisions pour pertes	(237)	13 325
Amortissement fiscal supérieur à l'amortissement comptable	(513)	(2 509)
Autre, net	209	(811)
Charge d'impôts	10 846 \$	3 766 \$

Les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. Au 31 mars 2007, la fraction non amortie du coût en capital, soit 5,3 millions de dollars (7 millions en 2006), a servi au calcul de l'actif d'impôts futurs de 1,7 million de dollars (2,2 millions en 2006).

10 – Dépôts assurés et primes

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres, comme le mentionne la rubrique « Revenu en primes » de la note 2, les dépôts assurés par la Société s'élevaient à 455 milliards de dollars au 30 avril 2006 (437 milliards en 2005).

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Le taux de prime qui s'applique en 2006 à chacune des catégories demeure le même qu'à l'exercice précédent, c'est-à-dire : 1/72 pour 100 des dépôts assurés pour la catégorie 1, 1/36 pour 100 pour la catégorie 2, 1/18 pour 100 pour la catégorie 3 et 1/9 pour 100 pour la catégorie 4. Les taux de prime

sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la Société par rapport à la fourchette cible.

Par mesure de prudence, la Société maintient un financement *ex ante* qui est représenté par la somme des bénéfices non répartis de la Société et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la Société. Le niveau cible d'un tel financement est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés. Le montant déclaré du financement *ex ante* au 31 mars 2007 est de 1,55 milliard de dollars (1,45 milliard en 2006), soit 34 points de base des dépôts assurés (33 en 2006).

11 – Frais d'exploitation

	31 mars 2007	31 mars 2006
(en milliers de dollars)		
Traitements et autres frais de personnel	11 438 \$	11 790 \$
Honoraires et autres frais	2 329	2 707
Frais généraux	3 001	2 975
Locaux	2 487	2 387
Sensibilisation du public	2 674	2 538
Traitement des données	1 030	1 131
	22 959	23 528
Recouvrement de coûts	(878)	(618)
Frais d'exploitation	22 081 \$	22 910 \$

La Société fournit des services de centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières, selon le principe du recouvrement des coûts. De plus, l'Autorité des marchés financiers du Québec contribue à la campagne de sensibilisation du public de la Société. Les coûts relatifs à ces activités sont inclus dans les catégories de dépenses qui s'appliquent.

12 – Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. La Société a conclu des opérations avec des apparentés dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société ; elles sont constatées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les apparentés.

Il n'existe aucune opération entre apparentés significative ni aucun solde d'importance découlant de telles opérations qui n'ait déjà été communiqué dans les présentes notes complémentaires.

13 – Passif éventuel

La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Elle estime que ces poursuites, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à sa situation financière. Comme il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 2007, toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.

14 – Engagements

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) que la Société doit payer pour la location de ses locaux au 31 mars 2007 se ventile comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars	Montant (en milliers de dollars)
2008	1 085 \$
2009	1 085
2010	1 085
2011	757
2012	250
Total	4 262 \$

15 – Régime de retraite

Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société est 2,14 fois supérieure à celle des employés dont le salaire est inférieur à 126 500 dollars, et 7,0 fois supérieure à celle des employés dont le salaire est supérieur à 126 500 dollars. Les cotisations de l'exercice se ventilent comme suit :

	2007	2006
(en milliers de dollars)		
Employeur	1 545 \$	1 327 \$
Employés	571 \$	447 \$

16 – Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée pour 2007.



La SADC fait de la saine gouvernance une priorité depuis de nombreuses années ; cet engagement est demeuré au rang de ses stratégies l'année dernière.

4 GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

La présente partie offre une description des activités de la SADC en matière de gouvernance, au cours du dernier exercice. Elle met l'accent sur les activités de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts et de communication avec les autres intervenants.

UNE SAINTE GOUVERNANCE

La SADC s'engage à conserver un solide cadre de gouvernance, qui réponde aux attentes des Canadiens et gagne la confiance du public dans la Société. La SADC fait de la saine gouvernance une priorité depuis de nombreuses années ; cet engagement est demeuré au rang de ses stratégies l'année dernière.

COMMUNICATION EFFICACE AVEC LES INTERVENANTS

Une gouvernance digne de ce nom repose sur la transparence et la responsabilité. L'un des moyens d'y arriver est de communiquer avec les intervenants.

Le conseil d'administration de la SADC est conscient de l'importance d'une communication efficace avec les intervenants. Il en a d'ailleurs fait un principe de gouvernance, qu'il a inscrit dans sa charte. Ce principe stipule que :

Le conseil s'assure que la SADC communique de façon efficace avec la Couronne, les déposants, les institutions membres, les organismes de réglementation des institutions financières, les autorités de surveillance et les autres intervenants.

La SADC informe régulièrement les intervenants sur l'assurance-dépôts et d'autres sujets connexes.

MAINTIEN DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

La SADC mène chaque année une campagne de sensibilisation du public ; elle évalue régulièrement l'efficacité des activités qu'elle entreprend pour promouvoir la sensibilisation des déposants. Le conseil d'administration reçoit des rapports sur l'avancement de ces activités et sur les résultats des sondages effectués auprès du public.

Le programme actuel de sensibilisation du public a pour objectif de maintenir au-dessus de 50 pour 100 le niveau de sensibilisation des Canadiens à la SADC et à l'assurance-dépôts, et au-dessus de 25 pour 100 le niveau de sensibilisation au plafond d'assurance-dépôts.

4

Un sondage effectué en mars 2007, une fois que la campagne de publicité hivernale de la SADC eut pris fin, révèle que le niveau de sensibilisation à la SADC a atteint 60 pour 100 au sein de la population en général et que le niveau de sensibilisation à l'assurance-dépôts demeure au-dessus de 70 pour 100. Le pourcentage de la population connaissant le plafond d'assurance-dépôts a augmenté en 2007, passant de 10 à 15 pour 100 en un an. En outre, le sondage a révélé que 35 pour 100 de la population en général savent que l'énoncé « La plupart des épargnes sont protégées jusqu'à concurrence de 100 000 dollars » est vrai. Pendant l'exercice en cours, la SADC continuera de mettre l'accent sur la sensibilisation des Canadiens à l'assurance-dépôts et au plafond de 100 000 dollars.

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Suit un tableau des principales activités de communication durant l'exercice.

Activités de communication en 2006-2007	Intervenants concernés
<p>Assemblée publique annuelle : Le conseil d'administration a tenu la première assemblée publique annuelle de la SADC en décembre 2006 à Toronto (Ontario).</p> <p><i>Prévu en 2007-2008</i> : Assemblée publique annuelle 2007, devant se tenir le 25 septembre 2007 à Vancouver (Colombie-Britannique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déposants / public • Institutions membres • Couronne • Organismes de réglementation et de surveillance
<p>Site Web : Refonte du site Web de la SADC, qui vise un langage clair et simple et une plus grande convivialité</p> <p><i>Prévu en 2007-2008</i> : Tester la convivialité et les fonctions de navigation du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déposants / public • Institutions membres
<p>Politique de communications du conseil : Le conseil d'administration a approuvé une nouvelle politique de communications.</p> <p><i>Prévu en 2007-2008</i> : Approbation de la prochaine stratégie et du prochain plan de sensibilisation du public à long terme, qui débiteront le 1^{er} avril 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déposants / public • Couronne • Institutions membres • Organismes de réglementation et de surveillance
<p>Campagne de sensibilisation du public : Comme on l'a indiqué plus tôt, fin de la deuxième année de la campagne de sensibilisation du public sur trois ans ; accent sur le relèvement du plafond d'assurance-dépôts à 100 000 dollars</p> <p><i>Prévu en 2007-2008</i> : Troisième année de la campagne de sensibilisation du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déposants / public • Institutions membres
<p>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts : Hausse de la sensibilisation à l'assurance-dépôts par l'entremise des institutions membres, après avoir consulté ces dernières au sujet du Règlement et apporté les modifications nécessaires</p> <p><i>Prévu en 2007-2008</i> : Élaboration en langage clair et simple de brochures sur l'assurance-dépôts et distribution aux institutions membres, qui pourront les remettre à leurs déposants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déposants / public • Institutions membres
<p>Loi sur la SADC : La SADC a été consultée au sujet de modifications à apporter à la Loi sur la SADC. Les modifications sont entrées en vigueur en avril 2007.</p> <p><i>Prévu en 2007-2008</i> : Mise en œuvre des modifications</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déposants / public • Couronne • Organismes de réglementation et de surveillance • Institutions membres

Activités de communication en 2006-2007	Intervenants concernés
<p>Colloques : Le président et chef de la direction de la SADC a participé, à titre de conférencier, aux colloques organisés par la Fédération des courtiers de dépôts canadiens indépendants, l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) et d'autres organismes, et a assisté aux colloques des sociétés d'assurance-dépôts et des fonds de stabilisation provinciaux des caisses populaires.</p> <p><i>Prévu en 2007-2008</i> : Tenu, en juin 2007, en collaboration avec le BSIF, de la conférence annuelle des fonds de stabilisation des caisses populaires et des coopératives de crédit du Canada et des organismes de réglementation des coopératives de crédit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déposants / public • Institutions membres • Organismes de réglementation et de surveillance
<p>Collaboration avec l'AMF : Campagne menée conjointement avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) en vue d'accroître la sensibilisation du public à l'assurance-dépôts au Québec</p> <p><i>Prévu en 2007-2008</i> : Autres activités visant à accroître la sensibilisation du public au Québec, en collaboration avec l'AMF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déposants / public • Organismes de réglementation et de surveillance
<p>Collaboration avec le CFSIPF : Poursuite de la collaboration avec le Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum (CFSIPF) (qui comprend aussi l'AMF, la Société ontarienne d'assurance-dépôts, la Credit Union Deposit Insurance Corporation of British Columbia, le Fonds canadien de protection des épargnants et la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD) dans le but de diffuser de l'information sur les régimes de protection contre l'insolvabilité</p> <p><i>Prévu en 2007-2008</i> : Accueil de l'assemblée annuelle du CFSIPF, à l'automne 2007</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déposants / public
Activités permanentes de communication en 2006-2007	Intervenants concernés
<p>Salons professionnels : Participation à des salons professionnels à Toronto, Vancouver et Calgary pour rencontrer le public et le renseigner directement sur l'assurance-dépôts</p> <p><i>Prévu en 2007-2008</i> : Participation à d'autres salons du secteur financier à l'intention des consommateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déposants / public
<p>Centre d'appels : Gestion du centre d'appels de la SADC ainsi que des lignes de renseignements du BSIF et de l'ACFC</p> <p><i>Prévu en 2007-2008</i> : Amélioration de la formation des agents de renseignements au public</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déposants / public • Organismes de réglementation et de surveillance
<p>Reddition de comptes : Dépôt au Parlement du <i>Rapport annuel 2006</i> et du <i>Résumé du plan d'entreprise 2006-2007 à 2011-2012</i> (et diffusion auprès des parlementaires, des institutions membres et des autres intervenants) et remise de rapports en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>, de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et d'autres exigences, dans les délais prévus par la loi</p> <p><i>Prévu en 2007-2008</i> : La SADC déposera ou remettra les rapports exigés dans les délais prévus par la loi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Couronne • Déposants / public • Institutions membres • Organismes de réglementation et de surveillance

Activités permanentes de communication en 2006-2007	Intervenants concernés
<p>Communication avec les institutions membres : Consultation des institutions membres directement, ou par le biais d'une publication préalable dans la <i>Gazette du Canada</i>, au sujet de modifications aux règlements suivants : <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i>, <i>Règlement administratif relatif à la demande d'assurance-dépôts</i>, <i>Règlement administratif sur les droits relatifs à la demande d'assurance-dépôts</i> et <i>Règlement administratif sur les primes différentielles</i></p> <p><i>Prévu en 2007-2008 :</i> Poursuite des consultations auprès des institutions membres sur des questions qui les concernent</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions membres
<p>Communication avec le ministre : Le président du conseil de la SADC a rencontré le ministre des Finances pour discuter des activités en cours.</p> <p><i>Prévu en 2007-2008 :</i> Autres rencontres avec le ministre des Finances pour discuter des activités principales de la SADC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministre des Finances / Couronne
<p>Communication avec le SCT : Rencontres régulières avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) et réunions au sujet de la gouvernance des sociétés d'État</p> <p><i>Prévu en 2007-2008 :</i> Modification des pratiques de gouvernance, conformément aux mesures du SCT concernant la gouvernance, et mise en œuvre des modifications</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Couronne • Déposants / public
<p>Collaboration avec d'autres assureurs-dépôts : Discussions avec la Federal Deposit Insurance Corporation (É.-U.) (FDIC) sur les dernières tendances en matière de méthodes de règlement de faillites et sur les activités bancaires transfrontières</p> <p><i>Prévu en 2007-2008 :</i> Poursuite des discussions avec la FDIC</p> <p>La SADC a offert son aide à d'autres organismes d'assurance-dépôts et a accueilli des groupes d'étude d'autres pays.</p> <p><i>Prévu en 2007-2008 :</i> Collaboration avec la Chine, la Russie, le Japon, le Kenya, la Malaisie et d'autres pays</p> <p>Le président et chef de la direction de la SADC a donné une allocution sur la gouvernance des régimes d'assurance-dépôts devant l'AIAD.</p> <p><i>Prévu en 2007-2008 :</i> Nouvelles conférences du président du conseil et du président et chef de la direction à l'AIAD. Fin du travail de recherche mené par la SADC pour l'AIAD sur les régimes d'assurance-dépôts dans le monde et sur leur financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de réglementation et de surveillance

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la SADC comprend un président, cinq administrateurs nommés d'office et cinq administrateurs issus du secteur privé, comme le stipule la Loi sur la SADC. Des notes biographiques sur chacun des membres du conseil sont affichées sur le site Web de la SADC (www.sadc.ca).

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil est surtout responsable du bon fonctionnement du conseil d'administration et se charge de représenter le conseil. Le président du conseil fait en sorte que les relations entre le conseil d'administration, la direction et le Parlement facilitent l'exécution du mandat de la SADC. Dans le cadre de ses fonctions, le président du conseil travaille en étroite collaboration avec le président et chef de la direction de la SADC pour s'assurer de l'efficacité des relations avec le Parlement, le public et les autres intervenants.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS D'OFFICE

Les administrateurs nommés d'office apportent au conseil leurs connaissances et leurs compétences, acquises dans le cadre de leur travail au sein de la fonction publique.

ADMINISTRATEURS ISSUS DU SECTEUR PRIVÉ

Les administrateurs issus du secteur privé possèdent des compétences diverses et une expérience pratique dans de nombreux domaines pertinents hors du secteur public ; ils contribuent ainsi à étayer les travaux et les décisions du conseil.

4

Mandat et composition du conseil (31 mars 2007)

Le conseil apporte une orientation stratégique à la direction de la SADC et supervise les activités de l'organisation. Les activités de la SADC sont gérées par son conseil, formé d'un président, d'un maximum de cinq administrateurs provenant du secteur privé et de cinq administrateurs nommés d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières (SIF), un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) nommé par le ministre, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)).

Président du conseil



Bryan P. Davies
Société d'assurance-dépôts du Canada
Au conseil depuis :
juin 2006

Administrateurs issus du secteur privé



Tracey Bakkeli
Présidente de T. Bakkeli
Consultants Inc.
Regina
Au conseil depuis :
mars 2001



Claude Huot
Consultant en développement
économique
Le Groupe Stragesult
Montréal
Au conseil depuis :
octobre 2003



Grant Morash
Conseiller financier
Halifax
Au conseil depuis :
novembre 2002



Shelley M. Tratch
Avocate
Vancouver
Au conseil depuis :
décembre 2006

Administrateurs nommés d'office



David A. Dodge
Gouverneur de la Banque
du Canada
Au conseil depuis :
février 2001



Rob Wright
Sous-ministre des
Finances
Au conseil depuis :
juin 2006



Julie Dickson
Surintendante intérimaire
des institutions financières
Au conseil depuis :
octobre 2006
(a été substitué du surinten-
dant des institutions
financières de février 2002
à octobre 2006)



Ted Price
Surintendant adjoint
Secteur de la
réglementation
Bureau du surintendant
des institutions
financières
Au conseil depuis :
janvier 2007



Jim Callon
Commissaire intérimaire
Agence de la consommation
en matière financière du
Canada
Au conseil depuis :
novembre 2006

Substituts des administrateurs nommés d'office



Pierre Duguay
Sous-gouverneur
Banque du Canada
Nommé substitut en :
septembre 2005



Serge Dupont
Sous-ministre adjoint
Direction de la politique
du secteur financier
Ministère des Finances
Nommé substitut en :
juillet 2006

Points saillants des activités du conseil

- Examen et approbation du plan d'entreprise quinquennal de la SADC, des budgets d'exploitation et de fonctionnement, et du plan d'emprunt qui y sont présentés (et recommandation des taux de prime au ministre des Finances)
- Examen et approbation des rapports de gestion et des états financiers de la SADC
- Approbation d'une *Politique de communications* du conseil, qui permet de s'assurer de l'efficacité des communications de la SADC avec les intervenants
- Approbation des modifications de la *Politique de la SADC sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail* pour que celle-ci s'aligne sur la *Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles* entrée en vigueur en avril 2007
- Surveillance des activités relatives à la capacité d'intervention de la SADC ainsi que des plans de sensibilisation du public
- Suivi de la santé financière des institutions membres de la SADC, en fonction de rapports d'évaluation des risques fournis par la direction qui, à son tour, s'appuie sur les examens et les rapports du BSIF, comme le veut la loi
- Examen des rapports annuels sur les principaux risques d'entreprise de la SADC (et modification des politiques du conseil en matière de risques, au besoin)

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la SADC comptait quatre comités permanents en 2006-2007 : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR), le Comité de la régie de la Société et des candidatures et le Comité de direction. Le mandat des comités est résumé ci-dessous. Il est détaillé dans la charte de chaque comité, que l'on peut consulter sur le site Web de la SADC (www.sadc.ca), sous « Responsabilités des comités permanents du conseil de la SADC ».

Un aperçu des activités de chaque comité en 2006-2007 suit la description du mandat.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mandat et composition du Comité de vérification (31 mars 2007)	Points saillants des activités du comité
<p>Comité de vérification – Superviser des vérifications internes et externes, dispenser des conseils en matière financière auprès du conseil d'administration et superviser la gestion des risques (y compris de l'examen des états financiers consolidés et de la vérification d'attestation du Bureau du vérificateur général)</p> <p>T. Bakkeli (présidente) G. Morash T. Price</p>	<ul style="list-style-type: none">• A recommandé l'approbation des rapports de gestion et des états financiers consolidés• A supervisé la révision des politiques de la SADC en matière de placement et la modification des politiques en matière de risques financiers• A examiné le rapport établi par la fonction de vérification interne sur les contrôles internes• A approuvé le plan de vérification interne 2007-2008 et supervisé l'évaluation de la qualité du travail des Services de vérification interne• A examiné le rapport annuel sur la gestion des risques de l'entreprise, la déclaration de la direction sur la gestion des risques, et les politiques du conseil en la matière

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Mandat et composition du CRHR (31 mars 2007)	Points saillants des activités du comité
<p>Comité des ressources humaines et de la rémunération – Étudier toute question liée aux ressources humaines et formuler des recommandations au conseil à leur égard (politiques, planification de la relève, respect des dispositions légales, rémunération et plaintes)</p> <p>B.P. Davies (président) C. Huot G. Morash S. Tratch</p>	<ul style="list-style-type: none">• A examiné les objectifs du président et chef de la direction et procédé à l'évaluation du rendement de ce dernier• A examiné la stratégie et le plan des ressources humaines à l'égard des employés• A supervisé la révision de la politique de divulgation• A examiné le rapport annuel sur le respect, par les employés, des codes et politiques de la Société sur le comportement éthique• A examiné la rémunération des employés

COMITÉ DE LA RÉGIE DE LA SOCIÉTÉ ET DES CANDIDATURES

Mandat et composition du Comité de la régie de la Société et des candidatures (31 mars 2007)	Points saillants des activités du comité
<p>Comité de la régie de la Société et des candidatures – S’assurer qu’existent les structures et les processus nécessaires au contrôle et à l’orientation efficaces des activités de la SADC, ainsi qu’à la planification de la relève du président et chef de la direction et des administrateurs issus du secteur privé</p> <p>B.P. Davies (président) T. Bakkeli C. Huot S. Tratch</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A supervisé la planification de la première assemblée publique annuelle de la SADC • A révisé la Charte du conseil et recommandé à l’approbation de ce dernier une politique du conseil d’administration en matière de communications • A supervisé la mise à jour du profil de responsabilisation du président du conseil et de celui du président et chef de la direction • A lancé un processus d’auto-évaluation du conseil et des administrateurs • A étudié les répercussions de la <i>Loi fédérale sur la responsabilité</i> • A mis l’accent sur les possibilités de formation des administrateurs

COMITÉ DE DIRECTION

Mandat et composition du Comité de direction (31 mars 2007)	Points saillants des activités du comité
<p>Comité de direction – Siéger lorsque la situation l’exige, à la demande du conseil, du président du conseil ou du président et chef de la direction</p> <p>B.P. Davies (président) D. A. Dodge T. Bakkeli</p>	<p>Le Comité n’a pas siégé en 2006-2007.</p>

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et des comités dont ils font partie.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS^a

(du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007)

	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité de vérification	Comité de la régie de la Société et des candidatures	Comité des ressources humaines et de la rémunération
Nombre de réunions	4	0	4	2	2
Présences :					
Actuellement membres du conseil					
B.P. Davies – Président	3		3	2	1
T. Bakkeli	4		4	2	
G. Morash	4		4		2
C. Huot	4			2	2
S. Tratch	0			1	1
Ont quitté le conseil durant l'exercice					
R.N. Robertson – Président	1		1	0	1
H.G. Emerson	1				1
D. Raymaker	3		3	1	
<i>Membres d'office (substitués)^b</i>					
Banque du Canada ^c	3 (3)				
Surintendant des institutions financières ^d	4				1
BSIF – 2 ^e administrateur ^e	3		2		
Ministère des Finances ^f	0 (4)				
ACFC ^g	4			1	

^a Y compris par téléphone.

^b Voir ci-dessous la liste des membres d'office ayant pris part aux réunions du conseil durant l'exercice.

^c **Banque du Canada**

Pas de changement – D.A. Dodge
Pierre Duguay a participé à une réunion à titre de substitut de David Dodge et à deux réunions à titre d'observateur.

^d **SIF**

Nick Le Pan a quitté le BSIF le 13 octobre 2006.
Julie Dickson a cessé ses fonctions de substitut du surintendant, BSIF, le 13 octobre 2006.
Julie Dickson a été nommée surintendante intérimaire des institutions financières, BSIF, le 14 octobre 2006.

^e **BSIF**

John Doran a quitté le BSIF le 5 juin 2006.
Carl Hiralal a été nommé au conseil de la SADC pour le BSIF le 11 septembre 2006, et a cessé ses fonctions au conseil de la SADC le 31 décembre 2006.
Ted Price a été nommé au conseil de la SADC pour le BSIF le 1^{er} janvier 2007.

^f **Ministère des Finances**

Ian Bennett a quitté sa fonction de sous-ministre des Finances le 12 juin 2006.
Robert Wright a été nommé sous-ministre des Finances le 12 juin 2006.
Frank Swedlove a quitté sa fonction de substitut du sous-ministre le 21 avril 2006.
Serge Dupont a été nommé substitut du sous-ministre le 31 juillet 2006.
Serge Dupont a participé à trois réunions à titre de substitut de Rob Wright et à une réunion à titre d'observateur.

^g **ACFC**

Bill Knight a quitté sa fonction de commissaire, ACFC, le 31 octobre 2006.
Jim Callon a été nommé commissaire intérimaire, ACFC, le 1^{er} novembre 2006.

4

RÉPONDRE AUX ATTENTES À L'ÉGARD DE LA FONCTION PUBLIQUE

La SADC est consciente des attentes des Canadiens envers la fonction publique en ce qui a trait à la conduite professionnelle, à la divulgation d'actes fautifs, au comportement éthique et à la divulgation proactive.

Ainsi, la SADC dispose d'une politique de divulgation depuis 2003, soit quatre ans avant qu'on en vienne récemment à exiger de la fonction publique une transparence et une responsabilisation accrues. En 2006-2007, le conseil d'administration a approuvé les révisions de la *Politique de la SADC sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail*. Cela a permis d'aligner la politique sur les exigences de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, qui sont entrées en vigueur par la suite. En outre, la SADC a offert de la formation à ses employés pour les informer de leurs droits et attentes en ce qui a trait à la politique de divulgation révisée et aux questions de conduite professionnelle et de comportement éthique en général. Elle offrira de nouveau cette formation en 2008.

Les codes de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des employés et des administrateurs et le *Code régissant les conflits d'intérêts* de la SADC illustrent la volonté de la SADC, de ses administrateurs, dirigeants et employés de demeurer à la hauteur de la réputation d'excellence de la SADC en matière d'éthique. Chaque année, les administrateurs et les employés doivent renouveler leur engagement de respecter ces codes. Le conseil d'administration vérifie que sont respectés les codes et autres pratiques liées à la conduite professionnelle et au comportement éthique des employés lorsque les rapports annuels à cet égard sont remis au Comité de vérification et au CRHR.

Il est possible de consulter les codes de conduite professionnelle et de comportement éthique de la SADC, le *Code régissant les conflits d'intérêts* et la *Politique de la SADC sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail* sur le site Web de la SADC.

En 2006-2007, la SADC a planifié et mis en place un cadre d'examen du respect des dispositions légales. Chaque année, elle remettra régulièrement au conseil d'administration des rapports confirmant qu'elle remplit toutes ses obligations légales.

DIRECTION DE LA SADC

Suit le nom des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2007. Une biographie de chacun d'entre eux est affichée sur le site Web de la SADC (www.sadc.ca).

Guy L. Saint-Pierre

Président et chef de la direction

Michèle Bourque

Vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques

M. Claudia Morrow

Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société

Thomas J. Vice

Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier

Les échelles de salaire des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2007, sont les suivantes :

- poste de président et chef de la direction : 212 300 dollars à 249 700 dollars
- poste de vice-président : 158 305 dollars à 211 060 dollars

La SADC affiche les frais de déplacement et de représentation de ses dirigeants sur son site Web.

4

A photograph of two young children, a boy and a girl, standing outdoors. The boy is behind the girl, with his arms around her. They are both looking towards the camera. The background is a blurred green and yellow foliage. A dark teal banner is overlaid on the bottom right of the image, containing white text.

Le revenu net des institutions membres a atteint la somme record de 20,7 milliards de dollars en 2006 comparativement à 13,3 milliards l'année précédente.

5 PROFIL ET RENDEMENT DES INSTITUTIONS MEMBRES

PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

La SADC comptait 80 institutions membres à la fin de l'exercice 2006-2007, soit deux de moins que l'année précédente. La Banque Canadian Tire a adhéré à la Société, tandis que Fiducie Trimark, la Banque Amicus et La Société de fiducie du Nord, Canada ont cessé d'accepter des dépôts. La liste complète des institutions membres de la SADC se trouve sur le site www.sadc.ca.

RÉSULTATS FINANCIERS

Dans l'ensemble, les institutions membres continuent de représenter un risque à court terme relativement faible pour la Société. En effet, elles ont affiché de solides résultats en 2006, caractérisés notamment par une excellente rentabilité, des éléments d'actif de grande qualité et de bons ratios de fonds propres. Il se peut que la qualité du crédit fléchisse au cours des mois à venir et que le rendement des institutions membres plafonne à court terme, mais celles-ci devraient néanmoins continuer d'enregistrer de bons résultats. Un certain nombre d'institutions membres voient leur actif croître rapidement ou s'engagent sur le marché du crédit immobilier à risque. D'autres ont du mal à s'établir sur un marché, ce qui pourrait devenir une source d'inquiétude à moyen terme. Divers risques se dessinent à l'horizon, dont l'endettement croissant des ménages, les critères moins rigoureux appliqués aux demandes de prêts personnels et hypothécaires, et d'éventuels rajustements sur la scène économique et sur les marchés immobiliers et financiers.

Revenu net record et excellents résultats financiers pour une quatrième année consécutive

Le revenu net des institutions membres a connu une hausse de 56 pour 100 en un an, atteignant la somme record de 20,7 milliards de dollars en 2006 comparativement à 13,3 milliards l'année précédente. Cette vigueur est attribuable à la croissance du volume des prêts consentis, au niveau exceptionnellement bas des provisions pour pertes sur prêts ainsi qu'au dynamisme des activités de gestion de patrimoine et liées aux marchés financiers. Le revenu net des institutions membres aurait crû de façon plus modérée en 2006, à un rythme tout de même appréciable de 15 pour 100, n'eut été de deux éléments – un gain unique provenant d'une transaction de TD Waterhouse⁸ et les provisions que plusieurs institutions membres de grande taille ont dû inscrire l'an dernier, en relation avec l'affaire Enron.

GROUPES AFFINAIRES D'INSTITUTIONS MEMBRES⁷

Activités nationales – les plus grandes banques ; activités dans tous les secteurs au Canada et, dans une moindre mesure, à l'étranger

Activités régionales – ces institutions membres sont présentes dans la plupart des secteurs du marché, mais concentrent surtout leurs activités dans une région du Canada

Prêts hypothécaires résidentiels – ces institutions membres concentrent une très grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels

Prêts aux entreprises – ces institutions membres concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux petites entreprises et dans celui des prêts hypothécaires commerciaux

Prêts aux particuliers – ces institutions membres se concentrent dans les prêts aux particuliers et les prêts leviers

Services tarifés – ces institutions membres tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché

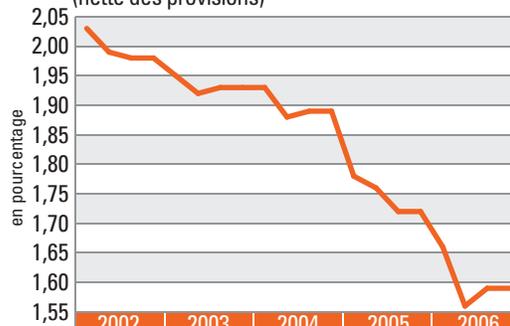
⁷ Les institutions membres de la SADC forment 53 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec la maison mère. Pour faciliter notre analyse, nous avons classé les institutions membres en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et/ou leurs principaux secteurs d'activité.

⁸ La Banque TD a vendu sa filiale TD Waterhouse U.S.A. en contrepartie d'une participation de 33 pour 100 dans Ameritrade Holding Corporation, une plus grande maison de courtage.

La baisse de la marge moyenne des institutions membres entraîne une stagnation du revenu net d'intérêts

Malgré une hausse notable de 12 pour 100 de l'encours des prêts, le revenu net d'intérêts est resté sensiblement le même, soit 33,6 milliards de dollars en 2006 contre 33,2 milliards en 2005. Les groupes affinitaires « Prêts hypothécaires résidentiels » et « Prêts aux entreprises » ont connu une croissance marquée de leur revenu net d'intérêts en raison essentiellement de la forte expansion de leurs portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux. La marge de taux d'intérêt moyenne des institutions membres a de nouveau diminué, passant de 1,72 à 1,59 pour 100 en un an. Aussi, le revenu net d'intérêts n'a augmenté que de 1 pour 100 en 2006 et n'a pratiquement pas changé depuis cinq ans.

Marge moyenne des institutions membres (nette des provisions)



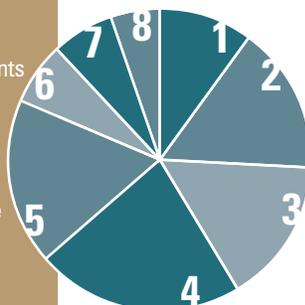
À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Le revenu autre que d'intérêts n'a jamais autant compté dans le revenu global des institutions membres depuis 2000

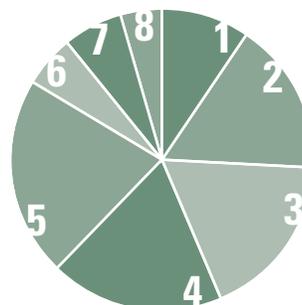
Le revenu autre que d'intérêts affiche une hausse appréciable de 14 pour 100 et atteint 43 milliards de dollars pour l'exercice 2006, soit près de 56 pour 100 du revenu global des institutions membres, un niveau record depuis 2000. La croissance du revenu autre que d'intérêts a été soutenue par le contexte favorable du marché financier et l'expansion des services tarifés. Le revenu de la catégorie « Assurance et autres » a bondi de plus d'un tiers comparativement à l'exercice 2005. En effet, chez les banques du groupe « Activités nationales », les autres types de revenu ont presque doublé et les

	2005 %	2006 %	
1	10,2	9,5	Frais d'administration
2	15,8	16,5	Frais de gestion de placements et de garde
3	15,5	17,8	Revenus de négociation et de placement de titres
4	22,2	18,5	Droits de courtage et commissions de prise ferme
5	17,9	21,5	Assurance et autres
6	6,5	5,6	Prêts, garanties et acceptations bancaires
7	6,8	6,3	Frais de cartes de crédit et de débit
8	5,1	4,3	Opérations de titrisation

Composition du revenu autre que d'intérêts*



2005
(37,5 milliards de dollars)



2006
(42,7 milliards de dollars)

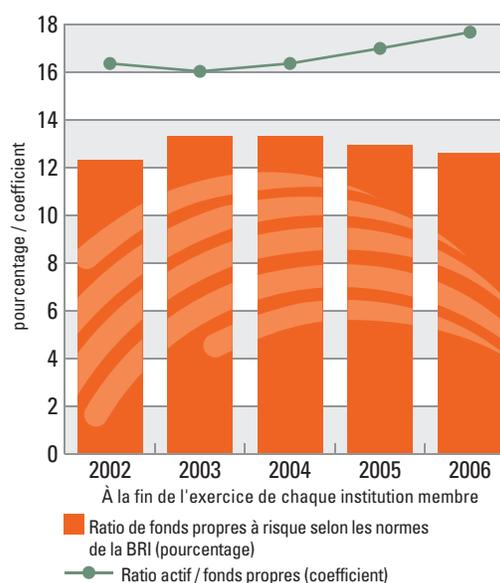
* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

revenus liés à l'assurance ont pesé plus lourd dans le revenu global. Quant aux revenus de négociation et de placement de titres, ils ont grimpé de 30 pour 100 en un an et dépassé le niveau record qu'ils avaient atteint en 2000, tandis que les frais de gestion de placements et de garde se sont accrus de 19 pour 100.

Les ratios de fonds propres et le levier financier demeurent sains

Les ratios de fonds propres diminuent légèrement depuis deux ans. Si le ratio des fonds propres de catégorie 1⁹ a quelque peu augmenté en 2006, le ratio moyen de l'ensemble des fonds propres selon les normes de la BRI (Banque des règlements internationaux) pour les institutions membres de la SADC accuse un léger recul en 2006, puisqu'il est passé de 12,9 à 12,6 pour 100 en un an. Le ratio actif/fonds propres, qui mesure l'effet de levier, a quelque peu augmenté, de 17,0 en 2005 à 17,7 en 2006. Cette hausse a été plus accentuée au sein des groupes « Activités nationales », « Prêts hypothécaires résidentiels » et « Prêts aux entreprises ». Malgré la légère baisse du ratio de fonds propres selon les normes de la BRI, toutes les institutions membres ont maintenu un ratio supérieur aux normes établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), soit un ratio de fonds propres à risque de catégorie 1 égal à 7 pour 100 et un ratio de fonds propres à risque égal à 10 pour 100. D'un point de vue historique, les ratios de fonds propres demeurent élevés.

Ratio de fonds propres, 2002 - 2006

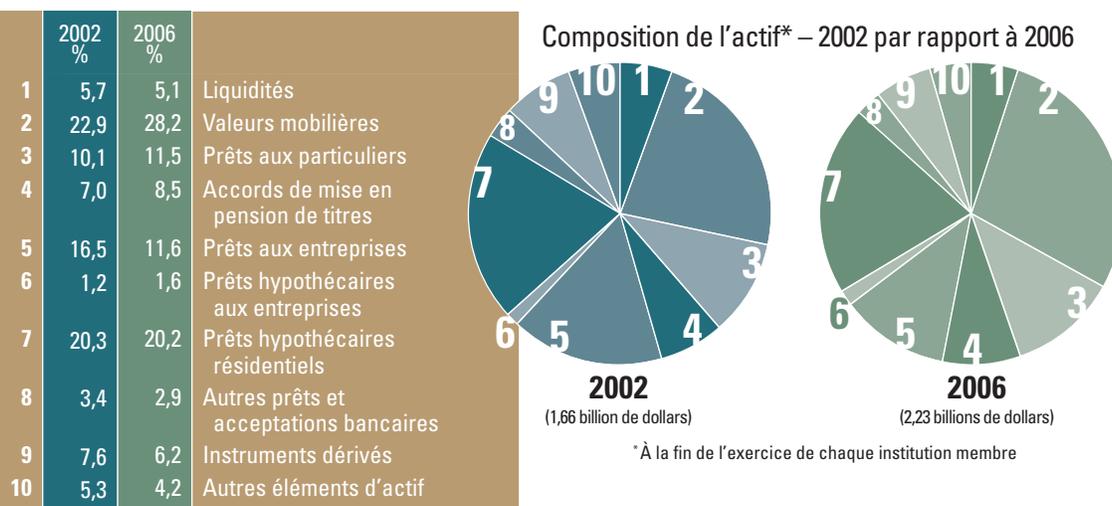


Croissance dynamique de l'actif

Les institutions membres de la SADC ont vu leur actif total croître à un rythme annuel proche de 12 pour 100 depuis deux ans, pour dépasser 2,2 billions de dollars à l'exercice financier 2006. Plusieurs institutions membres ont enregistré une hausse de leur actif supérieure à 25 pour 100, confirmant la tendance observée à l'exercice précédent. La croissance a été soutenue pour la plupart des groupes affinitaires, mais ce sont les institutions membres des groupes « Services tarifés » et « Prêts aux entreprises » qui ont dominé, avec une croissance de leur actif de 63 pour 100 et de 37 pour 100 respectivement.

⁹ Les fonds propres de catégorie 1 mesurent l'importance des fonds propres de première qualité détenus par les institutions financières. Ils correspondent en grande partie à l'avoir des actionnaires.

La classe d'actif principale demeure celle des prêts, car elle représente plus de 56 pour 100 de l'actif total. Les prêts aux particuliers et les prêts commerciaux et aux grandes entreprises ont enregistré une forte croissance, et le portefeuille global des prêts s'est accru de 12 pour 100 en 2006. Les prêts commerciaux et aux grandes entreprises ont atteint 549 milliards de dollars, et les prêts de détail, 706 milliards de dollars.



Les résultats sont excellents, mais la prudence reste peut-être de mise

En 2006, les marchés immobiliers en pleine ébullition ont de nouveau contribué aux bons résultats de la plupart des institutions membres, à commencer par celles qui octroient des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux. Un petit pourcentage d'institutions membres a toutefois conservé des engagements considérables dans les catégories de crédit immobilier à risque plus élevé, comme les prêts hypothécaires commerciaux, les prêts-relais à la construction et les prêts commerciaux dans le secteur de l'immobilier. Les marchés immobiliers canadiens ne donnent encore aucun signe de détérioration, mais ces catégories de crédit sont habituellement très sensibles à toute dégradation de la conjoncture économique. Constituent notamment de nouveaux risques liés au marché immobilier : l'augmentation des prêts hypothécaires résidentiels consentis à des personnes dont la cote de solvabilité est faible, et qui ne justifient pas nécessairement d'un revenu suffisant ; l'offre récente de périodes d'amortissement allant jusqu'à quarante ans.

Les faibles taux d'intérêt, la vigueur de l'emploi, l'accessibilité au crédit et l'évolution de l'attitude des consommateurs à l'égard du crédit ont conduit à un degré d'endettement sans précédent chez les ménages, tant

en termes absolus qu'en proportion du revenu annuel brut. En cas de choc économique – chute des prix de l'immobilier, baisse du niveau de l'emploi ou hausse conséquente des taux d'intérêt, une minorité de ménages pourraient avoir du mal à gérer leurs dettes. Nos institutions membres traitant avec des emprunteurs à risque en subiraient alors les conséquences.

Dans l'ensemble, toutefois, les institutions membres de la SADC ont connu une très belle année en 2006 et leur rendement financier demeure solide.

RENSEIGNEMENTS COMPARATIFS SUR LES INSTITUTIONS MEMBRES

Le profil qui suit présente des renseignements comparatifs sur les institutions membres de la SADC, mais il ne vise nullement à faire ressortir les risques qu'une institution peut représenter pour la SADC. Il a été établi à partir d'informations fournies par les institutions membres à la Banque du Canada et au BSIF, et d'informations transmises directement à la SADC. La situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiqués dans les tableaux.

Les informations sont présentées comme suit :

- institutions membres
- changements concernant les institutions membres
- sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres
- passif-dépôts au Canada
- mesures de la rentabilité
- mesures des fonds propres
- qualité de l'actif

À noter que, dans les tableaux établis sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs ont été rajustés afin de mettre en relief le nombre d'institutions qui sont actuellement membres de la Société. Par conséquent, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 2007.

Institutions membres de la SADC au 31 mars 2007¹⁰

Banques canadiennes et filiales		Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes		Filiales d'institutions étrangères	
Institutions membres	Groupe affinitaire	Institutions membres	Groupe affinitaire	Institutions membres	Groupe affinitaire
Banque Bridgewater	Prêts hypothécaires résidentiels	Association de services financiers Concentra Société de Fiducie Concentra (La)	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Amex du Canada	Prêts aux particuliers
Banque Canadian Tire	Prêts aux particuliers	Compagnie de fiducie AGF	Prêts aux particuliers	Banque CTC du Canada	Prêts aux entreprises
Banque canadienne de l'Ouest Canadian Western Trust Company	Activités régionales	Compagnie de fiducie M.R.S.	Prêts aux particuliers	Banque de Chine (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Canadienne Impériale de Commerce Compagnie Trust CIBC Hypothèques CIBC Inc.	Activités nationales	Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (La)	Prêts aux entreprises
Banque Citizens du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels	Compagnie de Fiducie ResMor	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Habib Canadienne	Prêts aux entreprises
Banque CS Alterna	Prêts hypothécaires résidentiels	Compagnie Trust CIBC Mellon	Services tarifés	Banque HSBC Canada	Activités régionales
Banque de Montréal BCP Bank Canada Société de Fiducie BMO Société hypothécaire Banque de Montréal	Activités nationales	Équitable, Compagnie de fiducie (L')	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de Trust Household (La)	Prêts hypothécaires résidentiels
		Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Prêts hypothécaires résidentiels	Société hypothécaire HSBC (Canada)	
		Fiducie Desjardins Inc.	Services tarifés	Banque ICICI du Canada	Prêts aux entreprises
Banque de Nouvelle-Écosse (La) Banque Nationale de Grèce (Canada) Compagnie Maple Trust Compagnie Montréal Trust du Canada Compagnie Trust National Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (La) Société hypothécaire Scotia	Activités nationales	Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs	Services tarifés	Banque ING du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels
		Industrielle Alliance, Fiducie inc.	Services tarifés	Banque Internationale de Commerce Mega (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Dundee du Canada	Services tarifés	League Savings & Mortgage Company	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Korea Exchange du Canada	Prêts aux particuliers
Banque Laurentienne du Canada B2B Trust BLC Trust Trust La Laurentienne du Canada Inc.	Activités régionales	MCAN Mortgage Corporation	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque MBNA Canada	Prêts aux particuliers
Banque Manuvie du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels	Peoples Trust Company	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Nationale de l'Inde (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Nationale du Canada Société de Fiducie Natcan Trust Banque Nationale Inc.	Activités régionales	Société de Fiducie Community	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque UBS (Canada)	Services tarifés
Banque Ouest	Prêts aux particuliers	Société de Fiducie Effort	Prêts hypothécaires résidentiels	Citibanque Canada	Services tarifés
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada	Prêts aux entreprises	Société de Fiducie Home	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de fiducie Computershare du Canada	Services tarifés
Banque Royale du Canada Compagnie Trust Royal Société d'hypothèques de la Banque Royale Société Trust Royal du Canada	Activités nationales	Société de fiducie Peace Hills	Prêts aux entreprises	Société de Prêt First Data, Canada	Services tarifés
Banque Toronto-Dominion (La) Banque des Premières Nations du Canada Société Canada Trust (La) Société d'hypothèques Pacifique TD (La) Société d'hypothèques TD (La)	Activités nationales Prêts aux entreprises				
Banque Ubiquity du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels				
General Bank of Canada	Prêts aux particuliers				
Total : 42		Total : 19		Total : 19	

Nombre total d'institutions membres : 80

¹⁰ Les institutions affiliées d'une manière ou d'une autre ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivie des autres institutions membres apparentées, par ordre alphabétique.

CHANGEMENTS CONCERNANT LES INSTITUTIONS MEMBRES : DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

Nouvelles adhésions

4 octobre 2006 : Banque Canadian Tire

Autres changements concernant les institutions membres

15 septembre 2006 : MCAP Inc. devient MCAN Mortgage Corporation.

18 septembre 2006 : Banque Patrimoine Dundee devient
Banque Dundee du Canada.

21 septembre 2006 : Banque Internationale de Commerce de Cathay
(Canada) devient Banque Internationale de Commerce Mega (Canada).

31 octobre 2006 : Banque Amicus cesse d'accepter des dépôts
et sa police est résiliée.

31 décembre 2006 : Fiducie Trimark cesse d'accepter des dépôts
et sa police est résiliée.

7 janvier 2007 : La Société de fiducie du Nord, Canada cesse d'accepter
des dépôts et sa police est résiliée.

Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres de la SADC

Bilan (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2006		2005		2004		2003		2002	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
ACTIF										
Liquidités	112,8	5,1	102,9	5,2	83,8	4,7	93,8	5,6	93,7	5,7
Valeurs mobilières	627,3	28,2	527,1	26,6	453,4	25,5	429,9	25,4	380,0	22,9
Prêts et acceptations	1 254,8	56,3	1 115,4	56,3	1 007,0	56,6	954,9	56,5	969,0	58,5
Autres éléments d'actif	232,5	10,4	236,1	11,9	235,4	13,2	210,6	12,5	214,3	12,9
Actif total	2 227,4	100,0	1 981,5	100,0	1 779,6	100,0	1 689,2	100,0	1 657,0	100,0
PASSIF										
Dépôts	1 480,0	66,4	1 330,4	67,1	1 188,1	66,8	1 129,9	66,9	1 117,9	67,5
Autres éléments du passif	644,1	28,9	560,0	28,3	505,0	28,4	475,9	28,2	458,1	27,6
Passif total	2 124,1	95,3	1 890,4	95,4	1 693,1	95,2	1 605,8	95,1	1 576,0	95,1
Avoir des actionnaires	103,3	4,7	91,1	4,6	86,5	4,8	83,4	4,9	81,0	4,9
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	2 227,4	100,0	1 981,5	100,0	1 779,6	100,0	1 689,2	100,0	1 657,0	100,0

État des résultats (en millions de dollars)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2006	2005	2004	2003	2002
Intérêts créditeurs	93 734	74 533	64 121	66 736	68 698
Intérêts débiteurs	60 183	41 311	30 861	33 524	35 523
Revenu net d'intérêts	33 551	33 222	33 260	33 212	33 175
Charge de prêts douteux	2 409	2 189	1 478	4 089	9 309
Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux	31 142	31 033	31 782	29 123	23 866
Revenu autre que d'intérêts	42 692	37 530	33 943	31 957	31 082
Revenu net d'intérêts et revenu autre que d'intérêts	73 834	68 563	65 725	61 080	54 948
Frais autres que d'intérêts	47 187	49 357	45 296	44 158	44 295
Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu	26 647	19 206	20 429	16 922	10 653
Provision pour impôts sur le revenu	5 618	5 410	5 472	4 323	2 370
Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	21 029	13 796	14 957	12 599	8 283
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	373	506	575	611	505
Bénéfice net	20 656	13 290	14 382	11 988	7 778

Passif-dépôts au Canada, par groupe affinitaire

Total des dépôts (en milliards de dollars et en pourcentage)

Au 30 avril	2006		2005		2004		2003		2002	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Activités nationales	1 073,8	85,0	1 003,0	85,9	950,7	87,8	901,6	87,9	885,2	88,3
Activités régionales	127,9	10,1	112,2	9,6	95,7	8,8	92,7	9,0	93,1	9,3
Prêts hypothécaires résidentiels	36,0	2,8	29,9	2,6	23,2	2,1	18,3	1,8	12,9	1,3
Prêts aux entreprises	3,6	0,3	2,7	0,2	2,4	0,2	2,2	0,2	2,3	0,2
Prêts aux particuliers	5,0	0,4	3,6	0,3	3,5	0,3	3,5	0,3	2,5	0,2
Services tarifés	17,1	1,4	16,8	1,4	8,1	0,8	7,9	0,8	6,9	0,7
Ensemble des institutions membres	1 263,4	100,0	1 168,2	100,0	1 083,6	100,0	1 026,2	100,0	1 002,9	100,0

Dépôts assurés (en milliards de dollars et en pourcentage du total des dépôts)

Au 30 avril	2006		2005		2004		2003		2002	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Activités nationales	370,9	34,5	358,3	35,7	312,1	32,8	303,1	33,6	293,8	33,2
Activités régionales	50,5	39,5	46,5	41,4	39,5	41,3	40,1	43,3	38,1	40,9
Prêts hypothécaires résidentiels	27,0	75,0	22,6	75,6	16,3	70,3	13,3	72,7	9,8	76,0
Prêts aux entreprises	2,3	63,9	1,5	55,6	1,2	50,0	1,1	50,0	1,2	52,2
Prêts aux particuliers	3,1	62,0	2,4	66,7	1,8	51,4	1,6	45,7	1,2	48,0
Services tarifés	1,5	8,8	1,3	7,7	0,3	3,7	0,2	2,5	0,1	1,4
Ensemble des institutions membres	455,3	36,0	432,6	37,0	371,2	34,3	359,4	35,0	344,2	34,3

Mesures de la rentabilité, par groupe affinitaire

Efficiences (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2006	2005	2004	2003	2002
Activités nationales	62,0	71,0	68,1	68,4	69,7
Activités régionales	62,9	63,6	64,8	64,7	62,7
Prêts hypothécaires résidentiels	55,7	58,1	56,4	56,0	62,0
Prêts aux entreprises	61,2	84,3	82,5	78,9	79,2
Prêts aux particuliers	59,4	58,4	59,0	60,4	60,6
Services tarifés	61,5	58,9	65,3	67,7	68,5
Ensemble des institutions membres	61,9	69,8	67,4	67,8	68,9

Efficiences : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Revenu autre que d'intérêts (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2006	2005	2004	2003	2002
Activités nationales	56,0	53,0	50,0	48,3	47,7
Activités régionales	53,9	51,2	52,3	51,6	47,0
Prêts hypothécaires résidentiels	22,2	22,7	26,9	30,3	30,3
Prêts aux entreprises	31,0	28,6	25,3	27,6	32,2
Prêts aux particuliers	58,7	59,6	59,4	61,9	70,4
Services tarifés	90,6	102,7	97,0	77,1	80,9
Ensemble des institutions membres	56,0	53,0	50,5	49,0	48,4

Revenu autre que d'intérêts : (revenus de négociation + gains (pertes) provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation + autres revenus) / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Rendement de l'actif moyen (RAM) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2006	2005	2004	2003	2002
Activités nationales	1,0	0,7	0,8	0,7	0,4
Activités régionales	0,8	0,9	0,8	0,8	0,6
Prêts hypothécaires résidentiels	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7
Prêts aux entreprises	0,8	0,3	0,4	0,0	0,0
Prêts aux particuliers	2,4	2,5	3,3	3,3	4,3
Services tarifés	1,1	0,9	0,8	0,5	0,8
Ensemble des institutions membres	1,0	0,7	0,8	0,7	0,5

RAM : revenu net / actif moyen

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2006	2005	2004	2003	2002
Activités nationales	22,3	14,9	17,2	14,6	9,4
Activités régionales	17,3	17,8	15,8	15,3	11,4
Prêts hypothécaires résidentiels	11,9	10,8	13,8	15,0	11,7
Prêts aux entreprises	9,4	3,2	3,8	0,4	0,1
Prêts aux particuliers	13,1	13,6	17,0	19,3	26,4
Services tarifés	17,0	13,3	13,0	8,3	9,1
Ensemble des institutions membres	21,3	15,0	16,9	14,6	9,7

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires

Coût des fonds (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2006	2005	2004	2003	2002
Activités nationales	4,2	3,2	2,5	2,8	3,1
Activités régionales	3,6	2,6	2,4	2,6	2,5
Prêts hypothécaires résidentiels	3,9	3,3	3,1	3,6	3,9
Prêts aux entreprises	3,9	3,3	3,2	3,5	3,6
Prêts aux particuliers	6,4	5,3	4,4	3,9	3,7
Services tarifés	3,5	2,6	2,0	2,7	2,8
Ensemble des institutions membres	4,2	3,1	2,5	2,8	3,1

Coût des fonds : intérêts débiteurs / passif moyen portant intérêt

Mesures des fonds propres, par groupe affinitaire

Levier financier (ratio)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2006	2005	2004	2003	2002
Activités nationales	22,6	22,5	21,4	21,4	21,5
Activités régionales	21,2	21,0	19,6	19,8	19,6
Prêts hypothécaires résidentiels	17,6	16,3	17,5	19,1	17,0
Prêts aux entreprises	11,2	10,1	9,8	9,8	10,5
Prêts aux particuliers	5,5	5,4	5,1	5,8	6,1
Services tarifés	15,9	15,5	16,5	16,2	11,3
Ensemble des institutions membres	21,8	21,7	20,8	20,9	20,9

Levier financier : actif moyen / avoir moyen des actionnaires

Ratio des fonds propres à risque, selon les normes de la BRI (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2006	2005	2004	2003	2002
Activités nationales	12,4	12,8	13,2	13,2	12,2
Activités régionales	12,3	11,6	12,3	12,9	12,8
Prêts hypothécaires résidentiels	16,2	19,5	18,0	16,5	16,8
Prêts aux entreprises	15,1	15,0	15,9	17,0	16,0
Prêts aux particuliers	19,6	19,7	20,1	20,6	18,8
Services tarifés	24,2	20,5	19,7	16,4	14,4
Ensemble des institutions membres	12,6	12,9	13,3	13,3	12,3

Fonds propres à risque, selon les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI) : total du capital réglementaire / actif pondéré en fonction des risques

Qualité de l'actif, par groupe affinitaire

Croissance de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2006	2005	2004	2003	2002
Activités nationales	11,2	11,5	4,6	1,3	0,6
Activités régionales	10,8	17,9	8,5	5,0	0,2
Prêts hypothécaires résidentiels	18,8	29,0	36,4	33,6	42,1
Prêts aux entreprises	36,7	27,1	14,9	1,9	3,3
Prêts aux particuliers	18,4	14,7	15,9	47,0	29,6
Services tarifés	63,2	5,4	10,3	-13,6	3,4
Ensemble des institutions membres	12,0	12,3	5,6	2,0	1,0

Croissance de l'actif : croissance de l'actif d'une année à l'autre (total de l'actif + propres éléments d'actif titrisés + actif pondéré en fonction des risques hors bilan)

Éléments d'actif douteux par rapport au total de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2006	2005	2004	2003	2002
Activités nationales	0,2	0,3	0,4	0,6	0,9
Activités régionales	0,3	0,3	0,5	0,7	0,9
Prêts hypothécaires résidentiels	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Prêts aux entreprises	0,6	0,8	1,5	2,2	2,4
Prêts aux particuliers	0,8	1,1	1,1	1,1	1,2
Services tarifés	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3
Ensemble des institutions membres	0,2	0,3	0,4	0,6	0,9

Éléments d'actif douteux (bruts) / Total de l'actif (brut)

Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2006	2005	2004	2003	2002
Activités nationales	0,4	0,5	0,7	1,2	1,6
Activités régionales	0,5	0,5	0,8	1,0	1,3
Prêts hypothécaires résidentiels	0,2	0,2	0,3	0,3	0,5
Prêts aux entreprises	0,9	1,1	2,3	3,1	3,6
Prêts aux particuliers	1,0	1,3	1,3	1,5	1,6
Services tarifés	0,1	0,4	0,4	0,8	1,8
Ensemble des institutions membres	0,4	0,5	0,7	1,1	1,6

Prêts douteux (bruts) / Total des prêts (bruts)

Provision générale par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2006	2005	2004	2003	2002
Activités nationales	0,5	0,6	0,7	0,9	1,0
Activités régionales	0,6	0,7	0,9	1,0	1,0
Prêts hypothécaires résidentiels	0,5	0,6	0,6	0,8	0,8
Prêts aux entreprises	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8
Prêts aux particuliers	2,0	2,3	2,4	2,6	1,8
Services tarifés	0,1	0,2	0,3	0,4	0,7
Ensemble des institutions membres	0,5	0,6	0,7	0,9	1,0

Provision générale / Actif pondéré en fonction des risques

Prêts douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2006	2005	2004	2003	2002
Activités nationales	-4,2	-4,4	-3,3	-2,0	0,0
Activités régionales	-4,5	-5,3	-5,2	-3,7	-1,8
Prêts hypothécaires résidentiels	-1,9	-1,9	-2,2	-3,5	-2,4
Prêts aux entreprises	-1,5	-2,6	0,9	4,7	8,0
Prêts aux particuliers	-4,7	-4,7	-5,2	-5,5	-1,9
Services tarifés	-0,9	-1,5	-1,7	-1,2	-2,2
Ensemble des institutions membres	-4,1	-4,4	-3,4	-2,2	-0,2

Prêts douteux (nets) / Avoir moyen des actionnaires



**Le 17 avril 2007
a marqué le
quarantième
anniversaire
de la SADC.**

6 GLOSSAIRE

Assurance distincte : Protection s'appliquant aux dépôts assurables détenus en propriété conjointe ou en fiducie, ou dans un REER, un FERR ou un compte d'impôts fonciers sur des biens hypothéqués. Voir couverture de base. (*Separate Coverage*)

Capital réglementaire : Fonds propres d'une institution financière servant à la protéger contre les pertes inattendues et constituant donc une mesure de protection pour les déposants et autres créanciers en cas de faillite. Conclu par les autorités de surveillance des pays du G10, l'accord de Bâle de 1988 établit les paramètres de mesure du niveau des fonds propres et les ratios minimaux à atteindre, auxquels se réfère chaque autorité de surveillance. L'accord maintient le ratio minimal de fonds propres à 8 pour 100 de l'actif pondéré en fonction des risques, mais le BSIF a placé la barre à 10 pour 100 à l'endroit des institutions de dépôt fédérales. (*Regulatory Capital*)

Couverture de base : La SADC couvre les dépôts assurables qu'un déposant effectue en son nom auprès d'une même institution membre, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du capital investi et des intérêts courus). (*Basic Coverage*)

Couverture additionnelle : La SADC couvre séparément, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du capital et des intérêts courus) chacun des types de dépôts assurables suivants : dépôts en commun ou en fiducie, sommes versées dans des REER, des FERR ou des comptes d'impôts fonciers sur des biens hypothéqués. (*Additional Coverage*)

Dépôt : Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

- (a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé,
- (b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. (*Deposit*)

Dépôt assurable : Pour être couvert par l'assurance-dépôts fournie par la SADC, un dépôt doit : être effectué en dollars canadiens, être payable au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution financière membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables : les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques, les dépôts à terme – comme les certificats de placement garanti (CPG), les mandats et les traites ainsi que les traites et les chèques certifiés. Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les dépôts en devises étrangères, les actions et les fonds communs de placement. (*Eligible Deposit*)

Dépôt à terme : Dépôt à échéance fixe. Comparer avec dépôt à vue. (*Term Deposit*)

Dépôt de détail : Petits et moyens dépôts comprenant généralement des CPG, d'autres dépôts à terme et des dépôts à vue tels que les sommes versées dans les comptes d'épargne et les comptes de chèques. Ces dépôts sont habituellement faits par des personnes qui ne sont pas des experts financiers. (*Retail Deposit*)

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. (*Joint Deposit*)

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante. (*Premium Year*)

Financement *ex ante* : Constitution d'une provision ou d'une caisse devant servir au remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, et qui correspond à la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. (*Ex Ante funding*)

Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales : Ce document, établi par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la SADC, donne une vue d'ensemble des procédés d'intervention qui peuvent s'appliquer lorsqu'une institution financière sous réglementation fédérale ou une institution membre de la SADC éprouvent des difficultés. Il décrit les mécanismes de coordination entre le BSIF et la SADC, résume les circonstances dans lesquelles certaines mesures d'intervention peuvent être prises et définit une série de mesures progressives à prendre selon la situation où se trouve l'institution. (*Guide to Intervention for Federal Financial Institutions*)

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. (*Member Institution*)

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. (*Ex Officio*)

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC est dotée d'un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. (*Premiums*)

Règlement des faillites : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. (*Failure Resolution*)

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : 1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. (*Payout*)